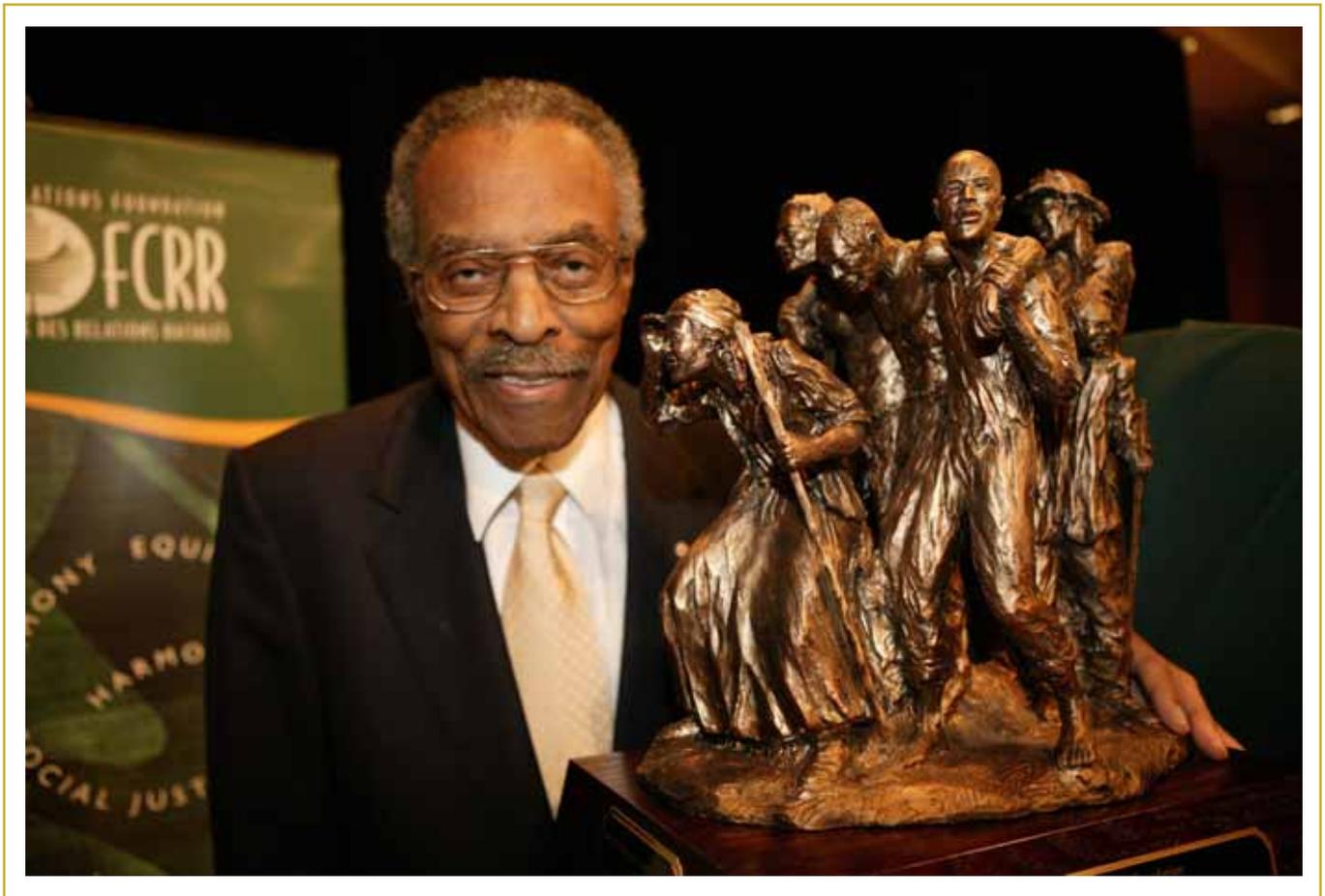




# Rapport annuel de la Fondation canadienne des relations raciales

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013



**In Memoriam**

**L'honorable Lincoln Alexander**

**1922 - 2012**

*premier président de la Fondation canadienne des relations raciales*



Canada 

**Fondation canadienne des relations raciales**

6, Garamond Court, bureau 225

Toronto (Ontario) M3C 1Z5

Tél. : 416 441-1900 | 1 888 240-4936

Télec. : 416 441-2752 | 1 888 399-0333

Courriel : [info@crrf-fcrr.ca](mailto:info@crrf-fcrr.ca)

[www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca)





## Table des matières

<b>La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)</b>	<b>3</b>
<b>Message du président</b>	<b>4</b>
<b>Message de l'administrateur principal</b>	<b>5</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>6</b>
<b>Les Comités du Conseil d'administration</b>	<b>7</b>
<b>Aperçu des objectifs stratégiques pour 2011 à 2014</b>	<b>8</b>
<b>Rapport de gestion financière de 2012-2013</b>	<b>23</b>
<b>Responsabilité de la direction en matière d'états financiers</b>	<b>29</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>30</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>32</b>
<b>État des résultats</b>	<b>33</b>
<b>État des gains et pertes de réévaluation</b>	<b>34</b>
<b>État de l'évolution de l'actif net</b>	<b>35</b>
<b>État des flux de trésorerie</b>	<b>36</b>
<b>Notes concernant les états financiers</b>	<b>37</b>





## La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)

### Historique

De 1942 à 1949, quelque 23 000 Canadiens d'origine japonaise, déclarés « sujets d'un pays ennemi » ont été forcés de quitter leur résidence, dépossédés de leurs biens, puis envoyés dans des camps d'internement situés dans différentes régions du Canada où ils ont été détenus.

En septembre 1988, après de longues négociations entreprises par l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (ANCJ), le gouvernement du Canada a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens aux familles victimes de cette grave injustice. L'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui a été négociée comprenait le versement d'indemnités aux victimes de la politique raciste de l'époque.

L'ANCJ a aussi négocié la création d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars, dont la moitié devait être versée par le gouvernement fédéral au nom de la collectivité canadienne japonaise, pour mettre sur pied la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).



Cuisine communautaire dans un camp d'internement des Canadiens-japonais, ca. 1943.

### Législation

*La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales a été adoptée en 1990 par la Chambre des Communes et est entrée en vigueur en 1996 afin de « (...) faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada (...)»*

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-21.8/>



## Message du président

L'année 2012-2013 aura été pour nous une importante année de transition et ce, de bien des façons. Nous avons déménagé nos bureaux, à présent situés dans le Japanese Canadian Cultural Centre. Cela aura exigé beaucoup de travail de la part de tout le personnel et en particulier de notre directeur des finances et de l'administration, Arsalan Tavassoli, qui s'est chargé de tout coordonner. Nous leur devons toute notre reconnaissance pour avoir su relever ce défi sans altérer en rien le fonctionnement de la FCRR et la clôture de l'année financière.

Nous voici à mi-chemin de la mise en œuvre de notre plan stratégique triennal, auquel nous nous référons pour ajuster nos programmes et notre vision pour l'avenir. Il souligne l'importance d'un Canada inclusif dans le contexte des droits et responsabilités citoyennes. Il met aussi de l'avant la fonction de centre d'échanges d'information que détient la Fondation, en tant que ressource capitale de documents axés sur la lutte contre le racisme, et préconise le développement et l'élargissement des partenariats et collaborations en place comme moyens de maximiser les effets et l'influence de nos activités et prises de position pour le bien de la population canadienne. Du fait de la diversité des régions dans lesquelles la FCRR exerce ses activités, ces partenariats locaux et régionaux lui seront d'une aide précieuse dans ses relations avec d'autres organismes nationaux.

Nos partenaires locaux, régionaux et nationaux ont joué un rôle clé dans le vif succès qu'a connu notre Colloque national du Prix d'excellence et la remise de ce dernier, tenus à Halifax en octobre dernier. La planification et l'organisation de ces événements constituent les activités phares des six premiers mois de l'année fiscale, menées sous la direction de Ayman Al-Yassini qui a consenti à s'en occuper au-delà de son mandat qui s'achevait fin septembre. Au mois d'octobre, il a donc supervisé la mise en œuvre de toutes les tâches planifiées précédemment par ses soins et ceux du personnel. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour son assistance et nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans ses projets à venir.

Au cours de l'année, les mandats de Lyn Chow, Hakim Feerasta et Kenny Blacksmith, tous trois

administrateurs de la FCRR, sont arrivés à échéance. Nous les remercions vivement de leur contribution à la Fondation et leur adressons nos vœux de réussite pour l'avenir.

Durant cette même période, de nouveaux membres, Rubin Friedman et Raoul Nembhard, se sont joints à notre Conseil d'administration, prêts à mettre à profit leur expérience considérable, leurs connaissances et leur expertise au service de la Fondation. Par ailleurs, Ashraf Ghanem et Toni Silberman, administrateurs du Conseil, ont vu leur mandat renouvelé. Ils continueront d'apporter conseil et soutien à la Fondation.

Le 22 octobre 2012, le Conseil d'administration nommait Rubin Friedman administrateur principal de la FCRR pour qu'il en supervise et dirige efficacement les divers secteurs d'activités. Je tiens à souligner qu'il a su non seulement assumer ce rôle capital, mais aussi allé au-delà de ses obligations, mettant ses connaissances en matière d'encadrement, de communication et de multiculturalisme au service de l'organisation. Son engagement et son dévouement ont permis au personnel de celle-ci de continuer son travail, mener à bien les activités courantes et en entreprendre de nouvelles. Ils auront aussi permis à la FCRR de nouer des relations avec de nouveaux partenaires et médias.

Nous sommes fiers des progrès continus de la Fondation, décrits dans le présent Rapport. Ils n'auraient pu être réalisés sans la détermination et le travail de la direction, du personnel et des bénévoles, pas plus que sans le support de tous les intéressés et partenaires. Nous leur exprimons notre reconnaissance et nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec eux en attendant la nomination d'un nouveau directeur général.

L'année 2012-2013 aura aussi été tristement marquée par le décès de l'honorable Lincoln Alexander, premier président de la FCRR. Nous dédions ce rapport à sa mémoire et espérons que nos réalisations à venir seront à la hauteur des exigences qu'il pouvait avoir.

Albert C. Lo  
Président



## Message de l'administrateur principal

S'il est vrai qu'il m'incombe de produire le rapport des activités et des réalisations de la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) pour l'année 2012 – 2013, c'est en réalité Ayman Al-Yassini qui en a assuré la direction au cours des sept premiers mois de l'année fiscale. Je le remercie vivement de son aide et de ses conseils, grâce auxquels la transition s'est faite en douceur lorsque j'ai été nommé administrateur principal.

Le travail d'élaboration, de planification et d'organisation du Colloque national du Prix d'excellence de la FCRR ainsi que de la remise de ce dernier était achevé avant que ce poste ne me soit confié. Les partenariats avec les organisations participantes ou commanditaires du Colloque étaient déjà en place, en grande partie grâce au travail de développement mené par la Fondation ces dernières années. Le travail avec le Conseil ethnoculturel du Canada, la Canadian Ethnic Media Association, l'Association d'études canadiennes, la fondation In Spirit, la Commission canadienne pour l'UNESCO et la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, entre autres, s'est donc poursuivi naturellement durant le Colloque et après celui-ci.

De la même façon, le cadre établi pour le projet triennal *Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance* financé par Citoyenneté et immigration Canada (CIC), a permis de voir aboutir des activités majeures. Mentionnons la consultation nationale des groupes communautaires et confessionnels, le lancement d'un concours national vidéo jeunesse, la signature d'une entente importante avec l'Office national du film en vue du développement d'un site Web interactif, la tenue d'une première réunion consultative avec des jeunes sur les questions interconfessionnelles. Mentionnons aussi l'engagement de spécialistes pour la rédaction d'une première ébauche des diverses sections d'un guide qui servira aux consultations nationales sur le sujet d'*Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance*, prévues à l'automne, et l'étude d'autres questions importantes pour appuyer l'atteinte des objectifs visés par ce projet. C'est un privilège que d'y jouer un rôle.

La deuxième phase de notre projet de collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, l'Institut sur le leadership en matière de diversité et d'équité destiné aux leaders du système scolaire, s'est déroulée avec succès, deux nouveaux ateliers étant prévus en 2013-2014. Nous étudions à présent les moyens de continuer à travailler en partenariat avec Anima Leadership et le Ministère.

Pour mener à terme nombre d'activités entreprises sous la direction de mon prédécesseur, j'ai été fortement épaulé par le personnel de la Fondation, bénéficiant de son esprit d'équipe et de sa coopération, même durant les circonstances éprouvantes d'un changement de direction et du déménagement intégral des bureaux de l'organisation. Soulignons ici le rôle de guide qu'a joué Toni Silberman, vice-présidente du Conseil d'administration, pour nombre des dossiers en cours, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et l'aménagement dans les nouveaux locaux. Nous la remercions de son exceptionnelle contribution.

Je tiens aussi à souligner l'aide et les précieux conseils de mes collègues du Conseil d'administration, sous la direction de notre président Albert Lo, qui m'ont aidé à rester centré sur la mission et le mandat de la Fondation. Celle-ci est en bonne voie pour progresser de manière plus assurée dans la direction stratégique fixée, guidée par ses valeurs, et en cherchant à atteindre ses objectifs qui sont de renforcer sa capacité organisationnelle, son rayon d'action et sa réputation.

Au moment d'élaborer un nouveau plan stratégique pour 2014 – 2017, nous devons nous assurer que nous disposons des meilleures stratégies possibles pour être en mesure d'atteindre ces objectifs.

Rubin Friedman  
Administrateur principal



## Conseil d'administration

La conduite des activités de la FCRR est confiée à un Conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs, y compris le président. Tout est mis en œuvre pour que les administrateurs soient représentatifs des diverses régions du pays. Un directeur général, premier dirigeant de la Fondation et membre d'office du conseil d'administration, en dirige les opérations quotidiennes. Tous les administrateurs de la FCRR et son directeur général sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. La *Loi* prévoit que le Conseil d'administration se réunisse au moins deux fois par an. Celui-ci essaie d'organiser trois rencontres annuelles, en changeant si possible à chaque fois de province ou de territoire.



**Albert C. Lo**  
*président*  
(Richmond, Colombie-Britannique)



**Toni Silberman**  
*vice-présidente*  
(Toronto, Ontario)



**Paul Attia**  
(Ottawa, Ontario)



**Kenny Blacksmith**  
(Gloucester, Ontario)  
*son mandat a pris fin le 19 mars 2013*



**Lyn Q. Chow**  
(Calgary, Alberta)  
*son mandat a pris fin le 25 janvier 2013*



**Christine Douglass-Williams**  
(Ancaster, Ontario)



**Hakim Feerasta**  
(Toronto, Ontario)  
*son mandat a pris fin le 19 mars 2013*



**Rubin Friedman**  
(Ottawa, Ontario)  
*nommé le 5 avril 2012*



**Ashraf Ghanem**  
(Fredericton, Nouveau-Brunswick)



**A. Raoul Nembhard\***  
(Ottawa, Ontario)  
*nommé le 31 mai 2012*  
*\*temporairement absent*

## Représentant de la NAJC et secrétaire du Conseil d'administration

**Art Miki**  
(Winnipeg, Manitoba)





## LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LE COMITÉ DIRECTEUR** peut, entre les réunions du Conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Membres :** Albert C. Lo (président du conseil), Toni Silberman (vice-présidente), Ashraf Ghanem

**LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION** assume la responsabilité fiscale de la Fondation, supervise ses activités financières, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et conseille ses administrateurs en matière de politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

**Membres :** Ashraf Ghanem (président), Lyn Chow\*, Hakim Feerasta\*\*, Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES GOUVERNANCE** est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du Conseil d'administration et de ses comités.

**Membres :** Albert C. Lo (président); Toni Silberman, Rubin Friedman\*\*\*, Paul F. Attia\*\*\*

**LE COMITÉ DES NOMINATIONS** aide le Conseil d'administration à sélectionner les candidats possibles aux postes de directeur général, président du Conseil d'administration, administrateurs, et membres des divers comités permanents et des comités consultatifs, conformément aux compétences requises pour chaque poste et aux critères de sélection établis.

**Membres :** Toni Silberman (présidente), Christine Douglass-Williams\*\*\*, Art Miki (membre externe), Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES** est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de qualité supérieure en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

**Membres :** Toni Silberman (présidente), Christine Douglass-Williams\*\*\*, Rubin Friedman\*\*\*, Paul F. Attia\*\*\*, Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES PLACEMENTS** est mandaté par la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*. Il est composé du président du Conseil d'administration, d'un administrateur et de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Il formule des recommandations et assiste le Conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

**Membres :** Ashraf Ghanem (président), Lyn Chow\*, Hakim Feerasta\*\*, Albert C. Lo (membre ex-officio).

**REMARQUE :** En tant que vice-président exécutif, Ayman Al-Yassini siégeait à tous les comités jusqu'à la fin de son mandat qui a pris fin le 30 septembre 2012.

En tant qu'administrateur principal, Rubin Friedman a siégé à tous les comités depuis le 22 octobre 2012.

\*jusqu'au 25 janvier 2013

\*\*jusqu'au 19 mars 2013

\*\*\*depuis la téléconférence du Conseil d'administration du 23 mai 2012



## Aperçu des objectifs stratégiques pour 2011-2014 :

Le Conseil d'administration de la FCRR a établi, avec l'aide du personnel et l'assistance d'un facilitateur, les objectifs de la Fondation pour la période allant de 2011 à 2014.

Les discussions se sont déroulées avec, pour toile de fond, des circonstances atténuantes. Les revenus de notre fonds de dotation ayant chuté, du fait de la crise économique mondiale, le Conseil d'administration et la direction de la FCRR devaient par conséquent réviser les priorités et la situation de celle-ci. L'un des principaux résultats qui en sont ressortis a été l'adoption de mesures axées sur des objectifs bien définis en vue de réduire les dépenses et de maximiser les effets, compte tenu des ressources limitées de l'organisation. Cela était d'autant plus nécessaire que le mandat intégral de la Fondation tel que défini par la *Loi de 1991 sur la Fondation des canadiennes des relations raciales* est large et requiert des ressources financières dépassant sa capacité actuelle.

Tout au long des délibérations relatives aux plans stratégiques, le Conseil d'administration a réaffirmé son engagement à faire de la FCRR une ressource nationale et un agent de changement favorisant le renforcement de l'identité canadienne, en lien notamment avec les principes d'égalité, de justice sociale et de promotion de relations raciales et ethniques harmonieuses.

Le plan stratégique adopté met en valeur quelques points fondamentaux, à savoir, l'accent sur la promotion de relations raciales réelles et harmonieuses, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, la sensibilisation des jeunes, la promotion de la responsabilité citoyenne et la collaboration avec tous les intéressés tels que les agences gouvernementales, le secteur privé et les organisations communautaires.

Afin de permettre à la FCRR de réaliser sa mission, sa vision et de mettre en application ses valeurs, le Conseil d'administration a fixé les trois objectifs suivants :

1. « agir comme centre d'échange d'information, par ses activités et à l'aide de médias électroniques, afin de faire avancer les politiques nationales et le débat public, par l'établissement de banques de renseignements et la diffusion de ceux-ci, et par l'offre de programmes qui stimulent la mobilisation de tous les secteurs de la société dans la promotion de l'identité canadienne;
2. nouer des alliances stratégiques avec les institutions locales, provinciales et pancanadiennes pour mettre à profit sa capacité à concevoir et à dispenser des programmes de lutte contre le racisme et agir comme facilitateur pancanadien pour la diffusion de l'information sur la lutte contre le racisme et la promotion de la discussion au sujet des pratiques modèles;
3. contribuer à orienter les politiques et le débat public en promouvant une évolution systémique positive en matière de racisme par la diffusion de l'information et la création d'alliances stratégiques, à l'aide des médias électroniques et des projets de collaboration. »

Pour atteindre ces principaux objectifs, il a défini des objectifs opérationnels, à savoir :

1. le maintien d'une gouvernance, d'une structure et de capacités organisationnelles solides;
2. une viabilité et un développement à long terme

Ces objectifs opérationnels aideront à renforcer la structure organisationnelle de la FCRR et à favoriser la compréhension des rôles et responsabilités de son Conseil d'administration, de son personnel et de sa direction; à maintenir les systèmes de gestion existants et le travail de supervision du Conseil d'administration; à appuyer la représentation régionale au sein de ce Conseil et à prendre davantage en considération les recommandations relatives à la nomination de ses administrateurs. Le plan stratégique adopté souligne aussi l'engagement de la FCRR à s'assurer de sa viabilité et de son développement à long terme en étudiant les possibilités d'accroissement de ses ressources financières.



## Principaux programmes et activités menés pour atteindre ces objectifs

### Le Colloque du Prix d'excellence 2012 et la remise du Prix d'excellence

Ce Colloque, qui vise à reconnaître des initiatives remarquables, est également conçu pour favoriser l'échange d'information sur les pratiques exemplaires et le réseautage entre les divers organismes intéressés, tout en soulignant le travail de la FCRR et en discutant des préoccupations actuelles et émergentes.

Du 17 au 19 octobre 2012, la Fondation canadienne des relations raciales a célébré la 7<sup>e</sup> édition de son Prix d'excellence au Westin Nova Scotian, à Halifax. Près de 200 délégués venus de tout le Canada, comptant des représentants d'un large éventail d'organismes publics, gouvernementaux, sans but lucratif ou privé et des particuliers intéressés, ont assisté à cet événement biennal. Ce prix sert à reconnaître les organismes publics, privés et bénévoles qui ont su se distinguer par l'excellence et l'innovation de leurs pratiques en matière de relations raciales et de lutte contre le racisme au Canada.

Le programme du Prix d'excellence de la FCRR a pour principales composantes la cérémonie de remise du Prix d'excellence et le Colloque du Prix d'excellence. Ces deux événements servent de plateforme stimulante aux intéressés, leur donnant l'occasion d'exposer leurs pratiques exemplaires en matière de lutte contre le racisme et d'en discuter avec l'assistance. Ils servent aussi à souligner les accomplissements d'organismes résolus à œuvrer pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale au Canada.

Le thème retenu cette année pour le Colloque était le suivant : « Race, croyances et sentiment d'appartenance : renforcer l'engagement civique au Canada ». La prière d'ouverture a été prononcée Elder Ella Paul de la nation Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse, sur le territoire de laquelle avait lieu l'événement.

Durant les séances plénières d'ouverture et de clôture, la FCRR a eu le plaisir d'accueillir, entre autres personnalités, Bill Karsten, adjoint au maire de Halifax, l'honorable Ramona Jennex, ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Percy A. Paris, ministre des affaires afro-néo-écossaises et ministre du développement économique et rural et du tourisme et Jean Augustine, C.P., C.M., commissaire à l'équité de l'Ontario.

Un vaste choix de sujets a été discuté au cours des ateliers et des séances plénières du Colloque. Au nombre des conférenciers et animateurs figuraient des spécialistes de renommée pancanadienne de divers échelons de gouvernement, de forces de police, de collectivités, d'établissements d'enseignement et de recherche ainsi que de groupes ethnoculturels et confessionnels.

### Thèmes : séances plénières et ateliers

<b>Séance plénière d'ouverture</b>	Multiculturalisme, croyances et droits de la personne concurrentiels
<b>Discussion informelle</b>	Le multiculturalisme : de la célébration des différences à la citoyenneté inclusive
<b>Séance plénière de clôture</b>	Du multiculturalisme à la citoyenneté
<b>Atelier 1</b>	Perspectives comparatives sur les stratégies d'éducation inclusive
<b>Atelier 2</b>	L'emploi pour tous : exemples fournis par la CCMCRD
<b>Atelier 3</b>	Multiculturalisme, croyances et droits de la personne concurrentiels
<b>Atelier 4</b>	Faits concernant les droits conférés par traité, la citoyenneté autochtone et l'éducation
<b>Atelier 5</b>	Les Afro-canadiens : la justice raciale et la citoyenneté
<b>Atelier 6</b>	Les pratiques exemplaires de dialogue et d'engagement civique chez les jeunes
<b>Atelier 7</b>	Maintien de l'ordre et compétences culturelles : y aurait-il un maillon manquant?
<b>Atelier complémentaire</b>	L'emploi et le sentiment d'appartenance : l'expérience de salariés racialisés à Halifax, en Nouvelle-Écosse



## La cérémonie de remise du Prix d'excellence

Le nom des lauréats du Prix d'excellence 2012 a été dévoilé au cours de la cérémonie du 18 octobre. Au total, ce sont six prix d'excellence et cinq mentions honorables qui ont été décernés, après sélection du jury, dans les catégories suivantes : autochtones, communautaire, secteur privé, éducation, gouvernement et jeunesse.

Le discours-programme a été prononcé par l'honorable Rev. Don Meredith, sénateur. Charla Williams et Gilles Deveau se sont partagé la tâche de maître de cérémonie. La soirée était agrémentée d'un spectacle très divertissant donné par le groupe Bhowesa Nkazana (« Allez-y les filles ! »), du Zimbabwe, qui a subjugué l'assistance par son énergie et son talent. Ce sont Ayman Al-Yassini, ancien directeur général de la FCRR, et Madeleine Ziniak, vice-présidente nationale de Rogers Communications et membre du jury, qui ont décerné les prix et mentions honorables aux lauréats.

## Lauréats du Prix d'excellence 2012 et d'une mention honorable

Prix d'excellence	Catégorie	Mention honorable
Strategic Alliance of Broadcasters for Aboriginal Reflection (SABAR)	<i>autochtone</i>	Anishnawbe Health Toronto
The Mosaic Institute	<i>communautaire</i>	Affiliation of Multicultural Societies and Services Agencies of B.C. (AMSSA)
Canada Safeway Limited	<i>entreprises</i>	
Immigrant Sector Council of Calgary (ISCC)	<i>éducation</i>	Faculté de droit Osgoode Hall et le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
B.C. Hate Crime Team (BCHCT)	<i>gouvernemental</i>	Services de police de Victoria
Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains	<i>jeunesse</i>	Bringing Youth Towards Equality (BYTE)

La tenue du Colloque et la remise du Prix d'excellence 2012 n'auraient pu avoir lieu sans le généreux concours de nos partenaires et commanditaires :

- **Citoyenneté et Immigration Canada**



Citizenship and  
Immigration Canada

Citoyenneté et  
Immigration Canada



- La fondation Inspirit



- RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.



- La chaire James R. Johnston d'études sur les Noirs du Canada, à l'Université Dalhousie



- Le centre Métropolis Atlantique



- La Multicultural Association of Nova Scotia



- La Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse





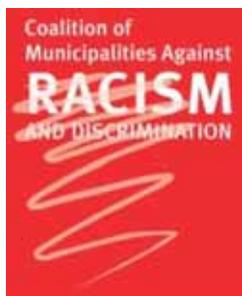
- La Commission canadienne pour l'UNESCO



CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO  
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

www.unesco.ca

- La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination



- Le Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance



- OMNI Television



## Guide des pratiques exemplaires du Prix d'excellence 2012

Au total, ce sont 32 organismes qui ont soumis une candidature pour le Prix d'excellence 2012. Chaque soumission comportait un historique de l'instauration de la meilleure pratique par l'organisme concerné et une explication de ses bienfaits sur la communauté desservie. Ces pratiques s'inscrivent dans des programmes offerts tant par des organismes communautaires ou sans but lucratif, que des entreprises du secteur privé ou des organisations gouvernementales. On en trouve un descriptif dans le **Guide des pratiques exemplaires**.



Le descriptif fourni par chaque organisme concernant la pratique primée se compose des éléments suivants: la source d'inspiration, le point de mire, l'histoire du programme, ses effets concrets au niveau communautaire et en quoi il apporte un changement, un témoignage, la pratique exemplaire et sa mise en œuvre dans la collectivité, les défis à relever, le vecteur de la pratique exemplaire et la vision d'avenir. Le Guide des pratiques exemplaires, qui a été distribué à tous les délégués présents au Colloque, constitue un précieux outil d'échange d'information et de réseautage. Il sert également de vitrine au travail accompli par les organismes ayant soumis leur candidature.

## Les candidats au Prix d'excellence 2012

En voici la liste : Aboriginal Council of Lethbridge, Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies (AMSSA), Anishnawbe Health Toronto (AHT), Bringing Youth Towards Equality (BYTE), Canada Safeway Limited, Caritas School of Life, Canadian Ethnic Media Association (CEMA), Canadian Human Rights International Organization (CHRIO), Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Centre juif de services familiaux d'Ottawa et Somali Centre for Family Services, Commission canadienne des droits de la personne, Municipalité du comté de Kings - Race Relations & Anti-Discrimination Committee, Diversity Thunder Bay Equitas, British Columbia Hate Crimes Team (BCHCT), Immigrant and Multicultural Services Society of Prince George (IMSS), Institut de dialogue interculturel (IDI), Jane-Finch.com, Lougheed Middle School, Mosaic Institute, Multi-Faith Saskatchewan Inc., North Shore Multicultural Society (NSMS), Osgoode Hall Law School et Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, Roma Community Centre, Strategic Alliance of Broadcasters for Aboriginal Reflection (SABAR), St. Stephen's Community House, Service correctionnel Canada (SCC), Ukrainian Jewish Encounter (UJE), Victoria Police Department, Ville de Lethbridge – Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMARD), Ville de Truro - Comité consultatif de l'équité et de la diversité, Immigrant Sector Council of Calgary (ISCC) et Université de Calgary.

## Tables rondes et Causeries canadiennes

Chaque année, la FCRR organise trois tables rondes sur des questions et sujets d'actualité reliés directement à son mandat et à ses priorités stratégiques. Quand les ressources le permettent, elle organise également une Causerie canadienne, à laquelle elle convie une personnalité canadienne à prendre la parole au sujet d'une question d'importance. Afin d'encourager la participation de la population canadienne de tout le pays, ces Tables rondes et Causeries ont lieu dans diverses régions et sont accessibles, si possible, par téléconférence.

Le public visé par ces activités englobe des étudiants, des organismes non gouvernementaux, des représentants gouvernementaux, les médias et le grand public. En 2012 – 2013, la FCRR a intégré ces activités à son Colloque et à la soirée de remise du Prix d'excellence, ainsi qu'à l'initiative *Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance*, de sorte à faire le meilleur usage possible de ses ressources restreintes.

## Le Centre d'échange d'information de la FCRR, bibliothèque virtuelle

Depuis sa création en 1997, la FCRR s'est constitué une collection de documents propres au travail sur le racisme dans un contexte canadien. Cette collection qui ne cesse de s'élargir, renferme actuellement près de 4 000 ressources et devrait bientôt être incorporée au complet dans une ressource électronique.

Un examen approfondi de cette collection a abouti à la création d'une ressource Web efficace. On y trouve actuellement une grande variété de documents : périodiques, rapports, manuels scolaires, brochures d'organisations, guides et matériel audiovisuel et les rapports de consultation soumis au Rapporteur spécial de l'ONU en 2003. Le Centre d'échange d'information de la FCRR (CEI) est accessible par l'intermédiaire du site Web de la Fondation et sert de bibliothèque virtuelle riche en documents de qualité centrés sur la lutte contre le racisme. Il permet aux personnes et organisations de



tout le Canada intéressées par le travail de la FCRR d'avoir accès à de l'information contenue dans la collection et, au besoin, de l'obtenir en format papier, à partir de leur bibliothèque locale, du site Web de la FCRR ou du site Web de la maison d'édition qui l'a publiée.

Au cours de l'année passée, le CEI a beaucoup contribué à maintenir et à développer l'information existante sur la lutte contre le racisme et l'élimination de la discrimination raciale au Canada. Comme le prescrit son mandat, la FCRR « a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence, notamment en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou à caractère éducatif, notamment les bibliothèques ». En créant un outil de recherche bibliographique efficace accessible par son site Web, elle s'est assurée de favoriser la consultation et l'échange d'informations liées aux politiques, aux programmes et à la recherche en matière de relations raciales. Par l'information hébergée dans son CEI, elle est en mesure de sensibiliser davantage public à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale au Canada.

En 2012, on a modifié la gestion de la banque de données du CEI, à présent gérée par la plateforme Flexicontent. Cette banque de données est désormais totalement interactive et toute recherche effectuée par l'Internet, quel que soit le moteur de recherche utilisé et sur tout l'ensemble du site, produira des résultats. Il s'agit là d'un progrès considérable pour la FCRR, les quelque 4 000 éléments de sa collection étant désormais accessibles de manière électronique. L'outil de recherche bibliographique fournit des renseignements grâce auquel on peut éventuellement accéder à une ressource provenant d'une bibliothèque ou d'une maison d'édition canadienne. Certains documents publiés par des organismes communautaires ou des ONG sont également disponibles en ligne. Le CEI est accessible par le site Web de la FCRR et sert de bibliothèque virtuelle pour les ressources que la Fondation a identifiées comme étant de l'excellente documentation canadienne. La collection inclut également des rapports internationaux pertinents pour la lutte contre le racisme. On y trouve également des liens à jour menant au site Web de diverses maisons d'édition.

En raison de la tâche considérable requise pour rendre le CEI totalement fonctionnel, l'équipe de la FCRR a obtenu l'aide d'une assistante bibliothécaire pour effectuer la migration sans problème de la collection à la nouvelle plate-forme Flexicontent. Voici quelques-unes activités réalisées à cet effet :

1. séances de formation à l'interne au sujet de Flexicontent pour les nouveaux usagers et le personnel;
2. nouvel examen de la collection entière une fois la plate-forme Flexicontent installée;
3. création d'un manuel des ressources bibliothécaires;
4. numérisation de toute la documentation soumise au Rapporteur spécial de l'ONU dans le cadre des consultations canadiennes de 2003, qui figure à présent dans le CEI et est accessible à partir du site Web de la FCRR;
5. réorganisation de la bibliothèque, en classant séparément les livres et les rapports;
6. activités de sensibilisation des maisons d'édition pour obtenir des dons de livres. La liste de ces dons figure à l'adresse suivante <http://www.crrf-fcrr.ca>

La collection de la bibliothèque et du CEI a été examinée au complet, sous la supervision de Anne Marrian, directrice des programmes - Soutien aux collectivités et diffusion des ressources. Ont participé à cet examen Jessica Forcand, stagiaire du YMCA, Jeswyn Pinto, assistante bibliothécaire, et Zachary Goncalves, jeune bénévole.

## **Amélioration et remaniement du site Web de la FCRR afin de refléter l'orientation et le contenu du CEI**

Le site Web de la FCRR constitue un centre de ressources d'accès facile sur le racisme et la discrimination raciale au Canada, et qui permet à un large public, national et international, de se tenir informé des programmes, des initiatives et des interventions de la Fondation.



Ce site Web, qui a fait l'objet d'améliorations et d'un remaniement, permet désormais de voir le contenu du CEI. Celui-ci a en effet été réorganisé et son contenu modifié, avec l'ajout d'une banque des données sur la collection entière de ses ressources. On y trouve notamment des liens actifs menant à des documents précis organisés selon un classement propre à la FCRR, comprenant des domaines et des sous-domaines pour chaque type de publication. De nouveaux domaines sont rajoutés à mesure de l'acquisition de nouveaux documents. Chaque élément de la collection répond à des critères fixés par la FCRR.

## Faire appel aux jeunes par le recrutement de bénévoles et de stagiaires, leur maintien en poste et leur perfectionnement

La FCRR accorde une grande importance à la mobilisation des jeunes dans le changement social. À l'occasion, elle recrute des étudiants diplômés pour travailler bénévolement à de petits projets de recherche et ainsi les aider à renforcer leurs compétences en recherche, analyse et rédaction, de même que pour accroître notre collection de documents sur la lutte contre le racisme.

Les étudiants continuent de manifester de l'intérêt pour faire du bénévolat pour la FCRR ou y entreprendre un stage. Zachary Goncalves, étudiant diplômé (criminologie), y travaille comme bénévole depuis mai 2012. Nasreen Husain, titulaire d'un baccalauréat en service social, y termine actuellement un stage de six mois. C'est la première fois que la FCRR accueille un étudiant de la faculté de travail social. Pour le recrutement des stagiaires, le personnel a recours au programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral parrainé par le YMCA et au programme de placement communautaire s'inscrivant dans la formation des enseignants de l'Université York (ED1). C'est ainsi qu'elle a accueilli deux stagiaires du YMCA (Jessica Forcand et Nadia Webster), une étudiant de la faculté d'éducation de l'Université York (Natasha Sidi) et une autre du Collège Glendon (Emily Hoyle). Cette dernière a apporté son aide au travail effectué sur les articles en français de la collection. Sophie Mukono, étudiante diplômée (droits de la personne) a également joint l'équipe en tant que bénévole, travaillant surtout à l'initiative *Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance*.

## Réseau national d'étudiant(e)s pro bono (PBSC)

Par l'entremise du Réseau national d'étudiant(e)s pro bono (PBSC) et dans le cadre de ses initiatives pour mobiliser les étudiants dans la lutte contre le racisme, la FCRR s'est associée à la faculté de droit Osgoode Hall afin de donner à des étudiants la possibilité d'effectuer des recherches sur des points d'intérêt pour la Fondation.

La FCRR a coordonné les activités de recherche avec les étudiants, un coordonnateur de PBSC et les juristes superviseur de la firme OKT Law (Olthuis Kleer Townshend LLP). Quatre étudiants ont ainsi été recrutés sur une base volontaire afin d'étudier l'évolution des droits des traités autochtones et l'implication de ces derniers sur les revendications territoriales dans une perspective juridique et socio-juridique. Ils ont tous soumis leurs travaux de recherche initiaux et prévoient préparer une publication dans le cadre du PBSC en 2013-2014.



### Remarque au sujet de PBSC

Le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono est un programme étudiant primé qui fournit des services juridiques gratuits à des organismes et individus dans le besoin au Canada. PBSC est reconnu comme étant le seul programme national d'étudiants et étudiantes en droit au Canada, le seul programme national du pays à offrir des services pro bono et la seule organisation nationale de ce type au monde. Chaque année, il offre à plus de 1000 étudiants en droit des occasions de développer leurs compétences juridiques en offrant leurs services juridiques à plus de 400 organismes à l'échelle nationale (*tiré des renseignements affichés sur le site officiel de PBSC : [www.probonostudents.ca](http://www.probonostudents.ca)*)



## Éducation et formation

Le Centre d'éducation et de formation (CEF) de la FCRR élabore et dispense des programmes de formation axés sur la diversité, l'équité et les droits de la personne dans un cadre antiraciste. Ces programmes s'adressent aussi bien au secteur public que privé. Il offre aussi des outils aux animateurs, aux conférenciers et aux spécialistes pour soutenir tout projet éducatif dans ces domaines et favorise les partenariats entre les ministères de l'éducation et ces divers intervenants. Toutes les initiatives et interventions proposées sont conçues sur mesure en fonction du public et des besoins.

### Initiatives du secteur éducatif de l'Ontario

En mai 2012, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a adopté le projet de loi C-13, ou *Loi de 2012 pour des écoles tolérante*. Cette nouvelle législation a validé le mandat de la FCRR, encourageant les divers secteurs des services sociaux, notamment les conseils scolaires, à offrir une formation à la lutte contre le racisme et la discrimination à leurs divers groupes d'employés, administratif, éducatif et autre. C'est à cette fin que Chris D'Souza a organisé et animé, au nom de la FCRR, quatre programmes sur les fondements de la lutte contre le racisme destiné aux conseils scolaires de la région du Grand Toronto. À l'automne dernier, le Durham District School Board a amené plus de 30 administrateurs (sous-directeur, directeur et gestionnaires) à suivre les six séances de formation organisées en soirée. Pardeep Singh, Hiren Mistry et Tia Duke ont élaboré des ateliers passionnants centrés sur les stratégies d'éducation inclusive.

Le programme du York Region District School Board, retardé en raison d'un conflit de travail, a pu être dispensé entre février et avril. Là aussi, 30 participants composés d'enseignants et d'administrateur de toute la région ont suivi la formation. Camille Logan, directrice de l'équité pour la région de York, s'est dite satisfaite du format et du contenu des cours, et a indiqué que son conseil scolaire souhaitait poursuivre la formation en 2013-2014. Le Halton Catholic School Board a également demandé deux sessions de formation au cours de l'année scolaire, la première qui a commencé à la fin de l'automne 2012 et la seconde, à la mi-mars 2013. Les rétroactions des participants ont été très positives et l'animateur a indiqué que le programme mis à jour avait pu être dispensé avec aisance et de manière conviviale.

### Institut sur le leadership en matière de diversité et d'équité

Le programme de l'Institut sur le leadership en matière de diversité et d'équité destiné aux leaders du système scolaire (ILDE-LS), qui s'inscrit dans le Cadre de leadership de l'Ontario et, plus généralement, de la Stratégie ontarienne en matière de leadership, est centré sur les compétences de base en leadership, à savoir la conscience de soi, l'empathie, la communication et la résolution des conflits. En combinant le travail sur l'équité, l'intelligence affective et la transformation des conflits, ce cours permet aux conseils scolaires d'accroître leur efficacité, dans le respect et selon le principe d'inclusion.

### Historique

Devant le succès d'une année de prestations des ateliers de l'ILDE, le ministère et la FCRR ont renouvelé leur entente le 5 mars 2012 et ont étendu le programme de formation afin de le dispenser dans d'autres régions de l'Ontario. Avec les neuf séries d'ateliers prévues dans l'ensemble de la province, le but visé était d'atteindre, sinon tous, du moins la plupart des conseils scolaires de l'Ontario et d'étendre la portée du programme.



## Objectifs du programme

L'objectif de l'ILDE est de guider les leaders dans l'application de principes et politiques d'équité et de leur fournir le lieu et l'occasion de démêler les intérêts concurrents et complexes en jeu. La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive vise essentiellement à voir à ce que les dirigeants du secteur de l'éducation et le personnel enseignant prennent les devants pour prévenir la discrimination. Ils apprennent à poser des questions pertinentes de façon respectueuse en vue de s'assurer que toutes les voix sont entendues et que tous les élèves et le personnel ont le sentiment de compter pour quelque chose et d'être intégrés. Les participants ne se contentent pas de repérer des inégalités systémiques ; ils apprennent des stratégies concrètes leur permettant d'étudier de manière critique le fonctionnement et le maintien de systèmes d'exclusion, de sorte à développer un leadership et une responsabilisation véritable en matière d'équité.

Les leaders ont indiqué qu'il leur fallait davantage de soutien dans ce domaine et davantage d'outils et de stratégies pratiques pour être en mesure de réagir. Au cours des séances de formation, une part égale est accordée à la compréhension du racisme systémique, aux réactions émotives, aux relations sociales, aux divers processus en jeu et aux niveaux de conflit qui accompagnent l'apprentissage transformationnel. La formation est conçue pour aider les dirigeants du système éducatif de l'Ontario à développer leur capacité en matière d'équité dans tous les domaines, et leur offrir un milieu rassurant où discuter des questions d'équité, de race et de droits de la personne. Elle les aide à composer avec les différences, la diversité, les relations de pouvoir et les conflits.

## Prestation

Entre les mois de juillet 2012 et mars 2013, la FCRR et la firme Anima Leadership ont dispensé avec succès neuf ateliers de deux jours dans les localités suivantes : Orangeville (région du Grand Toronto), Ottawa, Thunder Bay, Kingston, Niagara Falls, Sudbury, Windsor et London. Quelque 180 participants représentant 45 conseils scolaires de l'Ontario y ont pris part.

Le programme était administré par la FCRR et les animateurs étaient fournis par la firme Anima Leadership. Les participants ont bien apprécié les ateliers, qui ont fait l'objet de rétroactions très positives de la part de tous les conseils scolaires.

## Commentaires des participants

*« J'ai trouvé que la séance de formation de l'ILDE était un excellent perfectionnement professionnel pour dirigeant. Elle m'a donné l'occasion d'examiner mes propres préjugés et croyances et de mieux les comprendre pour avancer dans le domaine de l'équité et de l'inclusion, notamment en offrant un milieu de travail et d'apprentissage sain, respectueux et réconfortant pour tous mes élèves et mon personnel. Je recommande vivement l'ILDE pour les agents de supervision et les directions et sous-directions d'école. »*

**- C.P., surintendante adjointe, Hastings Prince Edward District School Board**

*« L'atelier se déroulait dans une ambiance accueillante et rassurante, qui m'a permis de parler librement de mon vécu et de mes préoccupations, de me sentir bien plus conscient de la similarité des expériences vécues par les uns et les autres, et surtout de certains besoins et soucis particuliers. Atelier fantastique! »*

**- M. C., sous-directeur, Lambton Kent District School Board**

*« L'animateur était ouvert, tolérant et délicat. Il a prit le temps d'instaurer un climat rassurant et de donner un ton accueillant à l'activité... Je suis sorti de cet atelier avec une meilleure connaissance de l'équité et davantage d'énergie et de motivation pour faire de mon conseil scolaire un lieu plus inclusif et plus équitable. »*

**- J. O., Superior-Greenstone District School Board**



## Anima Leadership



Anima Leadership est une firme de conseil et de formation au leadership qui a pour vocation de développer un leadership transformationnel au service d'un monde plus sain, plus équitable et plus solidaire. Elle se spécialise dans les questions suivantes : intelligence affective et sociale au service du développement du leadership; questions de diversité, d'équité et de lutte contre la discrimination; processus de transformation des conflits et de dialogue; création de milieux organisationnels inclusifs, dynamiques et productifs.



## Le Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance : un projet de promotion de l'éducation et de l'engagement civique

Depuis 2011, la FCRR a entrepris, avec l'aide financière du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme du Canada, une série d'activités qui visent à faciliter le dialogue et l'engagement civique entre les diverses communautés confessionnelles et au sein de chacune d'elles. Le but est d'encourager la participation et la responsabilité civiques de ces communautés et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la société canadienne. Le projet vise à favoriser un dialogue national sur la coopération et la communication interconfessionnelle et à promouvoir à promouvoir l'éducation et l'engagement civiques.

Au cours de la seconde année de ce projet triennal, on a commencé à mettre en œuvre un plan ciblé pour la réalisation de produits concrets. C'est ainsi que le printemps et l'été de la seconde année ont été consacrés à la production d'une affiche dans les deux langues officielles, imprimée en de multiples exemplaires. Cette affiche a ensuite été diffusée à grande échelle pour être installée dans de nombreuses écoles, universités, bureaux gouvernementaux, centres communautaires, organismes religieux et centres de jeunesse. Par sa capacité à reproduire succinctement le message du projet et à promouvoir des conversations réfléchies, cette affiche a été jugée d'un effet considérable tant par les éducateurs que les organismes communautaires.

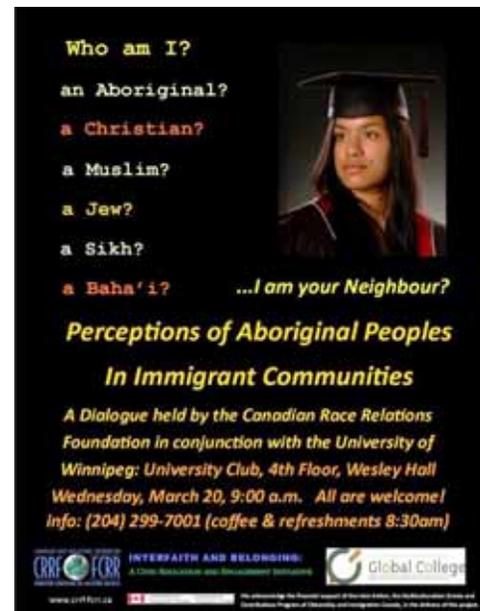
Durant l'été, les responsables de l'initiative ont travaillé à l'élaboration d'un site Web ([www.ib-ia.ca](http://www.ib-ia.ca)) destiné à renseigner le public et à servir de lieu de diffusion du calendrier des activités et des rencontres.



À l'automne, a eu lieu la quatrième importante rencontre de tous les partenaires du projet à Halifax, qui coïncidait avec le Colloque du Prix d'excellence de la FCRR. Y ont assisté des représentants des principales religions pratiquées au Canada, notamment la Conférence des évêques catholiques du Canada, le Conseil canadien des Imams, le Centre consultatif des relations juives et israéliennes, la World Sikh Organization et la fédération canadienne de Chabad Lubavitch, pour n'en nommer que quelques-uns. On y comptait également des dirigeants d'organismes relatifs à l'immigration et à la diversité, tels que le Canadian Centre for Diversity et le Conseil ethnoculturel du Canada ; des organisations jeunesse telles que Youcan, et des représentants régionaux d'associations multiculturelles de Saskatchewan et de Nouvelle-Écosse. Deux commissaires des droits de la personne de l'Ontario y étaient également présents en tant que personnes-ressources. À l'ordre du jour de la rencontre figuraient une discussion sur le nombre croissant d'incidents mettant en jeu la discrimination et l'intolérance au Canada à l'encontre de groupes confessionnels et un exposé de l'Office national du film (ONF) du Canada au sujet de l'élaboration actuelle d'un produit multimédia par la FCRR et l'ONF. Ce produit sera diffusé sur le Web et servira de forum aux jeunes et aux jeunes adultes pour favoriser le dialogue interconfessionnel et intraconfessionnel. Les partenaires du projet présents ont également assisté à une présentation préliminaire du site Web du projet et obtenu des renseignements détaillés au sujet du concours national vidéo. Ils ont prolongé leur séjour à Halifax afin de pouvoir apporter leur contribution au Colloque du Prix d'excellence. Une des séances plénières et deux ateliers de cet événement étaient parrainés par le projet.

Au cours de l'hiver 2012-2013, le directeur du projet a été invité à assister à la réunion du Groupe multipartite d'amitié interconfessionnelle organisée sur la Colline du Parlement. Ce groupe, présidé par le député Mark Adler, comprenait d'autres députés, des leaders de groupes confessionnels et d'autres membres représentants des organismes interconfessionnels. Le projet a été brièvement présenté et son directeur restera une personne-ressource que le comité directeur du groupe pourra consulter.

Une Table ronde organisée à Winnipeg sur le thème « Perceptions qu'ont les communautés immigrantes à l'égard des Autochtones » a réuni des leaders de communautés autochtones, des représentants des forces de police, des représentants de groupes d'immigrants d'origine ethnique diverse, des chefs religieux et des groupes communautaires de la région, afin de discuter des perceptions qu'ont les immigrants des peuples autochtones à leur arrivée au Canada. Il a été noté que les gens arrivant au Canada ne possédaient généralement pas les moindres connaissances de base au sujet des Autochtones du pays, de sorte que les perceptions qu'ils en avaient étaient celles qu'ils acquéraient ici. La Table ronde a été l'occasion d'une discussion intéressante sur la façon dont les nouveaux arrivés au pays acquièrent leurs connaissances au sujet des Autochtones, le niveau de contact réel qu'ils ont avec eux par rapport à ce qu'ils en apprennent des médias et par oui-dire, et l'importance de comprendre l'histoire des diverses nations qui constituent les peuples autochtones. On a souhaité que cette rencontre serve d'amorce réelle à une véritable compréhension mutuelle entre les uns et les autres. Toutes les personnes présentes ont instamment demandé à la FCRR qu'elle soit suivie par une série de réunions et d'événements productifs pour réaliser cet objectif. De nombreux représentants des médias ont administrateur principal de la FCRR, a donné une entrevue à Global Television (Winnipeg). La couverture médiatique a servi à sensibiliser le public aux questions abordées, tant à l'échelle locale que nationale.





La seconde année du projet a aussi été l'occasion du lancement d'un concours national vidéo dans les écoles secondaires du Canada afin de favoriser le dialogue entre les jeunes à propos du caractère multiconfessionnel de la société canadienne. Ce concours, qui s'étendait sur une période de huit mois, a abouti à la production de vidéos instructives réalisées par des jeunes, mais surtout, a permis aux enseignants d'avoir des discussions au sujet de l'évolution du caractère multiculturel de la société canadienne à un caractère plus visiblement multiconfessionnel. En se servant de l'affiche pour point de départ, les élèves ont pu avoir des discussions intéressantes et approfondies sur le rôle que peut jouer la croyance sur la vie d'un individu et sur le fait que, quelle que soit sa croyance, il n'en demeure pas moins canadien.

La FCRR a convenu et signé une entente avec l'ONF pour la production conjointe d'un produit multimédia qui sera diffusé sur le Web. Cette entente de contribution d'un montant de 150 000 \$ s'inscrit dans le plan initial de financement de CIC. La FCRR et l'ONF ont également tenu diverses consultations de jeunes pour mettre à l'essai divers concepts. Elles ont également organisé une consultation avec des firmes spécialisées dans les médias et le marketing basés sur le Web, au sujet de l'utilisation que font les jeunes des ressources Internet.

Par ailleurs, on a planifié le contenu du guide de référence du projet qui servira aux animateurs bénévoles pour mener des ateliers, une fois le projet terminé. En fin d'année, des contrats ont été signés avec divers rédacteurs en vue d'élaborer les différentes sections du guide.

Le projet a bénéficié d'une couverture médiatique, la FCRR en ayant fait état tout au long de l'année en réaction à des questions de religion dans l'arène publique, de même qu'à des incidents survenus en divers lieux du fait de l'intolérance et de discrimination religieuse. Aux articles de presse parus dans l'ensemble du pays se sont ajoutées des entrevues radiophoniques et télévisées auprès notamment de CBC, Global et OMNI.



Pour terminer, mentionnons le programme de bourses d'études « Canadian Federation of Bridge Builders » résultat direct de l'initiative *Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance*, a lancé par le système scolaire de la ville de Winnipeg. Une bourse de 500 \$ sera ainsi attribuée à un élève ayant fait un travail exceptionnel de promotion des relations interconfessionnelles et interculturelles dans son école. À ce jour, une bourse est disponible dans chacun des huit divisions scolaires de la ville. Farouk Chebib, créateur et bailleur de fonds initial de ce programme, espère pouvoir étendre celui-ci à toute la province dès l'an prochain et à l'ensemble du pays au cours des prochaines années. Les partenaires du projet l'aideront dans sa tâche, dans la mesure du possible.

Durant la troisième et dernière année de financement du projet, les efforts seront axés principalement sur les trois réalisations suivantes :

1. l'élaboration et la prestation d'ateliers dans tout le Canada, ainsi que la rédaction finale d'un guide de référence;



2. l'élaboration et la diffusion de trois annonces d'intérêt public, résultant du concours national vidéo;
3. le lancement d'un produit multimédia réalisé conjointement par la FCCR et l'ONF et sa diffusion sur le Web.

## Prendre le pouls de la nation

L'un des principaux défis qui se posent à la FCRR est d'évaluer l'état des relations raciales dans le pays. Dans le cadre de cette activité, et en collaboration avec l'Association d'études canadiennes, la FCRR commande un sondage national annuel sur des sujets portant sur les relations raciales et les droits de la personne au Canada. Cette année, l'accent a été mis sur les attitudes à l'égard des Autochtones du Canada. Il nous faudra à l'avenir étudier d'autres moyens possibles de recueillir de l'information sur les questions émergentes.

## Échantillon des communications aux médias et autres intéressés

Grâce aux communications qu'elle a entretenues avec les parties intéressées et les médias au sujet de ses activités et prises de position, la FCRR a vu s'accroître les effets de son travail.

## Communiqués de presse et déclarations

- le 11 juillet 2012 : communiqué de presse « La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) dénonce les récents actes de vandalisme commis contre les sikhs ».
- Le 13 juillet 2012 : annonce « La FCRR lance son site web et le Centre d'échange d'information ».
- Le 24 juillet 2012 : distribution du bulletin de la FCRR en français et en anglais.
- Le 27 septembre 2012 : distribution d'annonces bilingues « La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) accepte à présent les mises en nomination pour son Prix d'excellence »
- Le 20 octobre 2012 : communiqué de presse « Décès de l'honorable Lincoln Alexander »
- Le 23 octobre 2012 : annonce au nom d'Albert Lo, président du Conseil d'administration de la FCRR concernant la nomination de Rubin Friedman comme administrateur principal.
- Le 4 décembre 2012 : annonce « Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme ».
- Le 10 décembre 2012 : communiqué de presse « Célébrons la Journée des droits de la personne en mettant en pratique les principes de respect mutuel et de responsabilité au quotidien »
- Le 21 décembre 2012 : communiqué de presse « Décision de la Cour suprême concernant le port du niqab »
- Le 18 janvier 2013 : communiqué de presse « La Journée Raoul Wallenberg souligne l'importance de l'enseignement de l'Holocauste et de toutes les manifestations du racisme au Canada »
- Le 24 janvier 2013 : déclaration de la FCRR, à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste
- Le 4 février 2013 : communiqué de presse « La FCRR, organisme-ressource sur les Canadiens d'origine africaine », paru sous forme d'annonce payante publiée dans le Halifax Chronicle Herald, à l'occasion de la Journée du patrimoine africain à Halifax (Nouvelle-Écosse). Du fait de cette publication, la directrice des programmes - Soutien aux collectivités et diffusion des ressources, a reçu plusieurs appels téléphoniques pour obtenir des ressources et de l'aide.
- Le 10 février 2013: communiqué de presse « Célébration de la journée de la réconciliation », organisée à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs à l'église Saint Alban à Ottawa.
- Le 22 février 2013 : communiqué de presse « Au sujet de la nomination d'Andrew Bennett comme ambassadeur du Bureau de la liberté de religion »
- Le 27 février, 2013 : communiqué de presse « La FCRR se réjouit de la clarification apportée par la Cour suprême concernant la promotion de la haine »
- Le 15 mars, 2013 : communiqué de presse « Selon un récent sondage au sujet des attitudes à l'égard des Autochtones, davantage de dialogue s'impose »
- Le 18 mars, 2013 : communiqué de presse « Comment les Autochtones sont-ils perçus et que faut-il faire à cet égard en matière d'éducation, de formation et de dialogue communautaire ? »



## Interviews, panels de discussions et conférences de presse

- le 27 avril 2012 : interview téléphonique au sujet du racisme dans le hockey, pour « Talknowledgy », une émission-débat radiophonique sur la technologie et les médias sociaux, diffusée sur les ondes de la radio CFRA Ottawa, consacrée aux nouvelles et débats.
- Le 1<sup>er</sup> juin 2012 : interview pour l'émission radiophonique 10:40 de Radio-Canada (française), concernant le profilage racial.
- Le 12 juillet 2012 : interview pour la radio de Radio-Canada (française), au sujet des incidents racistes survenus à Brampton et à Sarnia.
- Le 14 août 2012 : interview pour Radio-Canada International au sujet du projet « Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance ».
- Le 21 août 2012 : interview pour la radio de Radio-Canada (française), au sujet de la culture canadienne et du multiculturalisme.
- Le 21 août 2012 : interview pour *Touch Base*, magazine mensuel de format tabloïde de Halifax, concernant le Prix d'excellence et le Colloque du Prix d'excellence.
- Le 11 septembre 2012 : participation à des discussions générales avec deux autres panélistes au sujet des relations raciales au Canada lors d'une émission radiophonique de CBC Radio Canada diffusée à Toronto (Ontario).
- Le 27 septembre 2012 : conférence de presse à Halifax (Nouvelle-Écosse) en coopération avec la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse.
- Le 8 novembre 2012 : interview pour l'émission radiophonique francophone *La vie verte* sur CKRH-FM à Halifax (Nouvelle-Écosse), concernant la perspective canadienne sur la question du racisme.
- Le 17 décembre 2012 : interview pour le *Blacklock's Reporter* – bulletin publié sur Internet qui traite de l'actualité parlementaire –, dans laquelle il est question de la comparaison de la FCRR devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes le 4 décembre 2012. L'article publié dans le *Blacklock's Reporter* le 24 décembre 2012 traite du financement d'organismes ayant un fonds de dotation. On y cite l'administrateur principal de la Fondation.
- Le 22 décembre 2012 : interview pour une radio francophone de Montréal, concernant la décision prise au sujet du niqab.
- Le 20 février 2013 : Interview pour CBC concernant une réaction face aux remarques racistes affichées sur Twitter à propos des journalistes d'origine sud-asiatique de la station TSN : <http://ca.sports.yahoo.com/blogs/eh-game/gurdeep-ahluwalia-nabil-karim-hosted-sportscentre-backlash-appalling-134034332.html> and. La réaction de l'administrateur principal de la FCCR a été affichée sur Twitter, sous SportsCentre : <http://www.cbc.ca/strombo/sports-2/an-ugly-message-gurdeep-ahluwalia-and-nabil-karim-targeted-by-racist-tweets-while-hosting-sportscent.html>.
- Interviews avec les médias suivants concernant le communiqué de presse « Selon un récent sondage au sujet des attitudes à l'égard des Autochtones, davantage de dialogue s'impose »
  - le 15 mars 2013 : radio CBC de Yellowknife
  - le 18 mars 2013 : radio CBC de Thunder Bay; radio CBC de London; Northern Saskatchewan Aboriginal Media Network; journal (*Epoch Times*)
  - le 19 mars 2013 : interviews avec CBC Radio Iqaluit et la Winnipeg Free Press, au sujet de l'événement « Perceptions qu'ont les communautés immigrantes à l'égard des Autochtones », organisé conjointement par la FCRR et par l'université de Winnipeg le 20 mars 2013 au club universitaire de cette dernière, pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
  - le 20 mars 2013 : nouvelles télévisées locales de Global TV et d'APTV Winnipeg. Trois conférenciers participants à la Table ronde ont été interviewés et il a été question de l'événement dans les nouvelles. Nombre de personnes de Colombie-Britannique et de Winnipeg, au Manitoba, ont indiqué à la FCRR qu'ils souhaitent qu'on organise des activités de suivi à cette Table ronde.



## Rapport de gestion financière de 2012-2013

### Analyse de l'état de la situation financière

	31 mars 2013	31 mars 2012	Variation	
	\$	\$	\$	%
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 091 432	393 368	2 698 064	686
Placements	21 739 880	24 074 986	(2 335 106)	(9,7)
Charges payées d'avance, créances et stocks	341 757	186 928	154 829	83
Immobilisations	76 894	47 509	29 385	62
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 249 963</b>	<b>24 702 791</b>	<b>547 172</b>	<b>2,2</b>
<b>Passif et actif net</b>				
Créditeurs et charges à payer	71 243	36 769	34 474	94
Salaires à payer et avantages sociaux futurs	25 588	34 493	(8 905)	(26)
Apports reportés et produits reportés	60 494	216 294	(155 800)	(72)
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 739	6 962	(2 223)	(32)
Actif net	25 087 899	24 408 273	679 626	3
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>25 249 963</b>	<b>24 702 791</b>	<b>547 172</b>	<b>2,2</b>

### Actif

La **trésorerie** est composée de fonds en banque, de l'équivalent de trésorerie des comptes d'épargne détenus dans le portefeuille, des soldes de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements de la Fondation et des fonds pour le projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE) à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario » détenus dans un compte de banque affecté. Le total de la trésorerie a augmenté de 2 698 064 \$ par rapport au 31 mars 2012 en raison surtout du reclassement des 2 259 463 \$ détenus dans des comptes d'épargne comme « trésorerie et équivalent de trésorerie » à l'état de la situation financière et des fonds non investis détenus dans les comptes des gestionnaires de placements. Au 31 mars 2013, le total de la trésorerie et de l'équivalent de trésorerie détenus dans le portefeuille s'élevait à 3 081 142 \$.



## Analyse de l'état de la situation financière (suite)

La valeur des **placements** a diminué de 9,7 % (2012 – 2,0 %) en regard de celle au 31 mars 2012, par suite notamment du reclassement des comptes d'épargne comme « trésorerie et équivalent de trésorerie » (les placements ont diminué de 0,03 % sans l'effet du reclassement). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'ensemble du portefeuille a affiché un rendement de 8 % ou 1 522 580 \$ (2012 – 2 % négatifs ou perte de 491 016 \$), déduction faite de tous les frais, des pertes de 828 239 \$ (2012 – gains de 90 846 \$) réalisées sur la vente de placements. Le taux de rendement excluant les gains de réévaluation (non réalisés) est de -0,6 % ou des pertes de 134 795 \$ (2012 – 3,6 % ou des gains de 870 115 \$).

Les **charges payées d'avance, créances et stocks** se composent surtout de charges payées d'avance, de créances clients, des remises de la taxe sur les biens et services (TPS) fédérale et de la taxe de vente harmonisée (TVH) de l'Ontario, ainsi que du coût des stocks de publications de la Fondation. Les charges payées d'avance, créances et stocks de 2013 se sont accrus de 154 829 \$ par rapport à 2012. L'accroissement s'explique notamment par la hausse de la somme à recevoir de 75 113 \$ du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance », l'augmentation des dividendes à recevoir de 36 986 \$, une créance 14 917 \$ sur le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour la deuxième phase du projet « ILDE », une créance de 12 632 \$ sur la Cité de Toronto pour le remboursement des impôts fonciers de 2012 et une augmentation de 16 312 \$ des remises de TPS et de TVH. (Autres éléments : incitatif – 11 316 \$, dépôt de loyer – 6 584 \$)

Les **immobilisations** sont constituées de la valeur nette comptable du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels, des œuvres d'art et des améliorations locatives. L'augmentation nette de 29 385 \$ en 2012-2013 est imputable aux coûts de 40 805 \$ pour les améliorations locatives et de 920 \$ pour des logiciels, moins l'amortissement annuel de 12 340 \$ de l'ensemble des immobilisations.

## Passif

Les **créanciers et charges à payer** représentent les sommes à payer aux fournisseurs et les charges à payer comptabilisées en fin d'exercice. Le poste a connu une hausse de 34 474 \$ au 31 mars 2013, qui est le résultat net d'une diminution de 1 013 \$ des créanciers, compensée par une augmentation de 35 487 \$ des charges à payer.

Les **salaires à payer et avantages sociaux futurs** comprennent les vacances et les indemnités de départ accumulées qui sont dues aux employés. Le poste se compose d'un passif à court terme de 25 588 \$. Les salaires à payer ont diminué de 8 905 \$ en 2012-2013 en comparaison de 2011-2012. Cette baisse découle principalement de la diminution des indemnités de départ à payer en 2012-2013.

Les **apports reportés et produits reportés** sont constitués des frais d'inscription de 9 129 \$ des participants que la Fondation a reçus pour le projet « ILDE » du ministère de l'Éducation de l'Ontario, des produits reportés de 10 750 \$ pour des ateliers de formation du programme « Fondements en matière d'équité et de lutte contre le racisme en éducation » pour les conseils scolaires de l'Ontario, de l'indemnité reportée de 6 000 \$ pour les améliorations locatives, ainsi que du fonds de 34 615 \$ du centre d'éducation et de formation. Les apports reportés et produits reportés ont connu une baisse de 155 800 \$ en 2012-2013 comparativement au solde de 2011-2012, surtout en raison de l'épuisement des apports reçus par anticipation de l'ordre de 165 000 \$ pour le projet « ILDE » en 2012.



## Analyse de l'état de la situation financière (suite)

L'**obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition** représente le solde du capital de 4 739 \$ à rembourser pour le matériel de bureau acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition pour une imprimante-photocopieuse qui a débuté à la fin de 2009-2010. La diminution de 2 223 \$ a trait aux versements sur l'obligation locative effectués au cours de l'exercice considéré.

L'**actif net** a augmenté de 3 % en 2012-2013 (2011-2012 – baisse de 1 %) découlant notamment des gains (non réalisés) de réévaluation de 1 657 374 \$ sur le portefeuille de placements, compensés par une insuffisance des produits sur les charges de 977 748 \$ pour l'exercice.

## Analyse de l'état des résultats

	31 mars 2013	31 mars 2012	Variation	
	\$	\$	\$	%
<b>Produits</b>				
Projets financés	512 764	283 171	229 593	81
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	27 220	7 025	20 195	287
Publications, produits en nature et divers	22 877	29 215	(6 338)	(22)
<b>Total des produits</b>	<b>562 861</b>	<b>319 411</b>	<b>243 450</b>	<b>76</b>
<b>Produits financiers nets (pertes nettes) sur placements</b>				
Produits financiers gagnés	693 444	779 219	(85 775)	(95)
Variations de la juste valeur – réalisées	(828 239)	90 896	(919 135)	(209)
<b>Produits financiers nets (pertes nettes) sur placements</b>	<b>(134 795)</b>	<b>870 115</b>	<b>(1 004 910)</b>	<b>(115)</b>

Les produits provenant des **projets financés** représentent des versements de 256 063 \$ reçus du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance », une somme de 216 117 \$ versée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour la deuxième phase du projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE) à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario » et un montant de 40 584 \$ provenant des conseils scolaires de l'Ontario pour 35 ateliers de formation du programme « Fondements en matière d'équité et de lutte contre le racisme en éducation ».

Les produits de **parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement** ont trait aux honoraires reçus pour des conférences publiques, aux dons et aux produits découlant de parrainages et du gala de financement. Les produits du présent exercice se composent de 1 720 \$ en dons (2012 – 6 025 \$) et de 25 500 \$ en parrainages pour le Colloque du Prix d'excellence 2012.



## Analyse de l'état des résultats (suite)

Les produits des **publications, produits en nature et divers** sont tirés de la vente de publications de la Fondation ainsi que les frais d'inscription aux conférences. Les produits du présent exercice englobent 1 658 \$ provenant des publications, 4 050 \$ des frais d'inscription aux conférences et 16 943 \$ en apports en nature.

**Produits financiers nets gagnés** : La principale source de financement de la Fondation provient des produits financiers réalisés sur l'apport initial de 24 millions de dollars. Les produits financiers gagnés comprennent les intérêts, les dividendes et les distributions des fonds communs de placement, après déduction des frais de gestion de portefeuille. Les produits financiers gagnés en 2012-2013 s'élèvent à 693 444 \$ (2012 – 779 219 \$), soit une baisse de 85 775 \$ par rapport à 2011-2012. Ce résultat est notamment attribuable à la modification de la composition du portefeuille.

Les **variations de la juste valeur réalisées** sur les placements comprennent une perte réalisée de 828 239 \$ sur la vente de placements contre un gain réalisé de 90 896 \$ en 2011-2012, soit une chute de 919 135 \$, en raison principalement de pertes sur la cession de placements dépréciés en capitaux propres étrangers, compensés par des gains sur la vente de titres canadiens faisant partie du portefeuille.

Les gains non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements en 2012-2013 ont été de 1 657 374 \$ (2012 – perte de 379 099 \$).

	31 mars	31 mars	Variation	
	2013	2012	\$	%
<b>Charges</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>%</b>
Salaires et avantages sociaux	500 980	452 393	48 587	11
Projets financés	503 140	279 692	223 448	80
Loyer	178 989	160 728	18 261	11
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	88 768	-	88 768	s.o.
Frais administratifs et généraux, conférences, colloques et autres charges	46 680	62 306	(15 626)	(25)
Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration	43 104	67 394	(24 290)	(36)
Communications	23 280	25 223	(1 943)	(8)
Honoraires professionnels	20 873	65 884	(45 011)	(68)
<b>Total des charges</b>	<b>1 405 814</b>	<b>1 113 620</b>	<b>292 194</b>	<b>26</b>

Les charges de la Fondation se sont élevées à 1 405 814 \$ pour l'exercice 2012-2013 (2012 – 1 113 620 \$). Les fonds ont été utilisés principalement dans trois domaines, soit les salaires et avantages sociaux, les projets financés et les charges locatives, qui se sont élevés à 500 979 \$, 503 140 \$ et 178 989 \$ respectivement.



## Analyse de l'état des résultats (suite)

Les charges de **salaires et avantages sociaux** ont connu une hausse de 48 587 \$ par rapport à celles de 2011-2012, en raison surtout de changements dans la situation d'emploi du personnel. Les charges de salaires et avantages sociaux de 2012-2013 comprennent la valeur en nature de 16 943 \$ (2012 – 18 402 \$) pour les programmes de stagiaires et de bénévoles à la Fondation.

La charge de **loyer** pour les locaux à bureaux a augmenté de 18 261 \$ par suite surtout de la hausse de 2 935 \$ du loyer annuel, des frais de 9 151 \$ pour le déménagement dans les nouveaux locaux de la Fondation et de la comptabilisation du loyer gratuit de 5 375 \$ pour les nouveaux bureaux.

Le **Colloque du Prix d'excellence et gala de financement** est un événement qui se tient tous les deux ans. Les charges de 2012-2013 comprenaient les frais de déplacement, de repas et d'hébergement et une aide financière pour les lauréats, les formateurs et les experts, ainsi que la location de salles pour le gala et le colloque, les documents imprimés et les frais d'audiovisuel et d'interprétation simultanée liés à l'événement qui s'est déroulé en octobre 2012, à Halifax. Ces charges ont été supérieures aux 64 163 \$ engagés pour l'événement qui s'était déroulé en mai 2010, à Montréal, car la location des salles pour la conférence et la réunion à l'Université du Québec à Montréal a été faite à tarif réduit, l'événement s'est tenu dans une université au lieu d'un hôtel, aucune nourriture ne fut servie lors de la présentation des prix et les frais de déplacement du personnel ont été moindres, car l'événement s'est tenu à Montréal au lieu d'Halifax. La Fondation a reçu 25 500 \$ en parrainages pour le Colloque du Prix d'excellence d'octobre 2012, qui ont été comptabilisés dans les produits de 2012-2013.

Les **frais administratifs et généraux, conférences, colloques et autres charges** ont baissé de 15 626 \$ en raison surtout des frais d'administration de 24 800 \$ (2012 – 15 576 \$) que la Fondation a reçus des projets financés et qui ont été crédités à ces charges.

Les **honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration** ont diminué de 24 290 \$. Les charges de 2012-2013 comprennent une réunion en personne des administrateurs, en octobre 2012 (Halifax), en plus des téléconférences tenues tout au long de l'exercice. La valeur de l'apport en nature des administrateurs n'a pas été incluse dans les charges.

Les **honoraires professionnels** représentent des frais pour des services juridiques, de comptabilité et organisationnels. La diminution de 45 011 \$ de ces honoraires est le résultat net d'une augmentation de 5 942 \$ des honoraires d'avocat, compensée par une baisse de 50 953 \$ des honoraires pour services de comptabilité. Les honoraires pour services de comptabilité de l'exercice antérieur comprenaient 25 703 \$ pour des services de vérification interne effectués à la Fondation et 29 358 \$ pour des conseils dans le cadre de la conversion de l'information financière de la Fondation aux normes comptables pour le secteur public (NCSP). Les honoraires pour services de comptabilité de 2012-2013 ont trait également à des conseils pour la conversion aux NCSP. Les honoraires d'avocat ont connu une hausse parce qu'il y a eu trois consultations en matière d'emploi en 2012-2013. Il n'y a pas eu de charge au titre d'honoraires pour services organisationnels en 2012-2013.

Les **communications** représentent des frais engagés relativement aux relations publiques et avec les médias. Il n'y a pas eu de variation importante de ces charges en 2012-2013.



## Perspectives d'avenir

### Exercice 2013-2014

La Fondation canadienne des relations raciales poursuivra le financement de ses activités au moyen des produits financiers. En 2013-2014, la Fondation continuera la mise en œuvre du projet « Interconfessions et appartenance », financé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada. En partenariat avec Anima Leadership, la Fondation poursuivra également la deuxième phase du projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario », financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui sera offerte dans deux emplacements différents en Ontario.

Le budget approuvé de la Fondation affiche des produits d'exploitation de 1 194 200 \$ et des dépenses de 1 209 700 \$ pour 2013-2014. Le budget approuvé pour l'exercice est suivi de près par la haute direction et le Conseil d'administration. Nous examinons et surveillons régulièrement les rapports sur les écarts budgétaires et des ajustements sont effectués au besoin. Les dépenses concordent avec le budget approuvé et sont conformes aux résolutions du Conseil d'administration et aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Des états financiers et notes complémentaires trimestriels sont également préparés selon les normes du Conseil du Trésor et sont postés sur le site Web de la Fondation.

En 2013, la Fondation préparera un nouveau Plan stratégique pour les exercices 2014-2015 à 2016-2017 et un budget a été affecté à cet égard.

Les programmes et les activités de la Fondation sont conçus conformément au Plan stratégique de 2011 à 2014 de la Fondation. Une composante clé de ce plan est l'élaboration et la mise en œuvre du rôle de la Fondation à titre de centre d'information. Nous sommes déterminés à renforcer des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, les groupes communautaires et les secteurs pertinents de la société canadienne. Nos perspectives pour 2013-2014 reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants en vue de réaliser le plan d'entreprise et les priorités de la Fondation.



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Fondation canadienne des relations raciales conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public incombe à la direction. Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un auditeur externe procède à leur audit et en fait rapport annuellement au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Les états financiers contiennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

La direction est également responsable du processus d'information financière servant à la production des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des documents comptables, des dossiers, des contrôles de gestion et financiers et des systèmes d'information. Ces éléments sont élaborés pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, et que son information financière est fiable. Ils visent aussi à veiller à ce que les opérations soient faites conformément au paragraphe 105(2) et aux articles 113.1, 131 à 148 et 154.01 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise du Comité de vérification et des finances. Les membres de ce comité rencontrent la direction et l'auditeur externe afin d'examiner les contrôles internes, les rapports financiers et d'autres questions financières pertinentes. Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

Le directeur, Finances et Administration,

Arsalan Tavassoli, MA , CGA

Le 17 juillet 2013



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne des relations raciales, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

.../2



- 2 -

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Fondation canadienne des relations raciales.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CPA, CA  
vérificateur général adjoint

Le 17 juillet 2013  
Ottawa, Canada



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État de la situation financière

31 mars 2013

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 2)	3 091 432	393 368
Charges payées d'avance	10 279	7 361
Créances et stocks (note 3)	331 478	179 567
Placements (note 4)	440 127	292 926
	<u>3 873 316</u>	<u>873 222</u>
Placements (note 4)	21 299 753	23 782 060
Immobilisations (note 7)	76 894	47 509
	<u><b>25 249 963</b></u>	<u><b>24 702 791</b></u>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	71 243	36 769
Salaires à payer	25 588	21 652
Apports reportés et produits reportés (note 9)	60 494	216 294
	<u>157 325</u>	<u>274 715</u>
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 8)	4 739	6 962
Avantages sociaux futurs (note 10)	–	12 841
	<u>162 064</u>	<u>294 518</u>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	(262 531)	746 825
Investi en immobilisations (note 14)	72 155	40 547
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	1 278 275	(379 099)
Affecté aux fins de la dotation (note 11)	24 000 000	24 000 000
	<u>25 087 899</u>	<u>24 408 273</u>
	<u><b>25 249 963</b></u>	<u><b>24 702 791</b></u>
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Albert Lo, Administrateur

Ashraf Ghanem, Administrateur



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2013

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Projets financés	512 764	283 171
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	27 220	7 025
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	–	2 431
Publications, produits en nature et divers	22 877	26 784
	<u>562 861</u>	<u>319 411</u>
<b>Charges (note 18)</b>		
Charges de programmes	510 702	463 946
Projets financés	503 140	279 692
Frais administratifs	192 547	174 398
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	88 768	–
Frais d'exploitation	44 765	94 485
Réunions du Conseil d'administration	43 104	67 394
Conférences, colloques et consultations	16 682	19 912
Systèmes d'information et développement	4 741	8 030
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 096	1 262
Frais financiers	269	809
Éducation du public et formation	–	3 692
	<u>1 405 814</u>	<u>1 113 620</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant les produits financiers nets (pertes nettes) sur placements	<u>(842 953)</u>	<u>(794 209)</u>
Produits financiers nets (pertes nettes) sur placements (note 13)	<u>(134 795)</u>	<u>870 115</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(977 748)</u>	<u>75 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2013

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	(379 099)	–
<b>Gains (pertes) non réalisés imputables à ce qui suit :</b>		
Placement de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	1 430 395	(631 319)
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	163 918	139 328
<b>Montants reclassés à l'état des résultats :</b>		
Placement de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	175 993	246 839
Instruments financiers désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	(112 932)	(133 947)
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>1 278 275</b>	<b>(379 099)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

2013	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Dotation	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	746 825	40 547	(379 099)	24 000 000	24 408 272
Insuffisance des produits sur les charges	(977 748)	—	—	—	(977 748)
Gains de réévaluation	—	—	1 657 374	—	1 657 374
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 14)	(31 608)	31 608	—	—	—
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>(262 531)</b>	<b>72 155</b>	<b>1 278 275</b>	<b>24 000 000</b>	<b>25 087 899</b>

2012	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Dotation	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	685 339	26 127	—	24 000 000	24 711 466
Excédent des produits sur les charges	75 906	—	—	—	75 906
Pertes de réévaluation	—	—	(379 099)	—	(379 099)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 14)	(14 420)	14 420	—	—	—
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>746 825</b>	<b>40 547</b>	<b>(379 099)</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 408 273</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2013

	31 mars 2013	31 mars 2012
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(977 748)	75 906
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	12 340	9 512
Gains (pertes) réalisés sur la vente de placements (note 13)	828 239	(90 896)
	(137 169)	(5 478)
<b>Variations de l'actif et du passif d'exploitation hors trésorerie</b>		
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(2 918)	956
(Augmentation) des créances et des stocks	(151 911)	(125 343)
Augmentation des créditeurs et charges à payer, salaires à payer et avantages sociaux futurs	25 569	8 976
Augmentation (diminution) des apports reportés et produits reportés	(155 800)	117 262
Sorties de fonds nettes – activités de fonctionnement	(422 229)	(3 627)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Entrées d'immobilisations	(41 725)	(21 801)
Remboursement de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(2 223)	(2 131)
Sorties de fonds nettes – activités d'investissement en immobilisations	(43 948)	(23 932)
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente de placements	30 339 403	5 705 432
Achat de placements	(27 175 162)	(5 491 341)
Rentrées de fonds nettes – activités d'investissement	3 164 241	214 091
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	2 698 064	186 532
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	393 368	206 836
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	3 091 432	393 368

Remarque 1 : Un montant de 410 573 \$ en intérêts reçus fait partie des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (2012 – 474 545 \$).

Remarque 2 : Il n'y a aucun gain ni aucune perte sur la cession d'immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2013

### 1. 1. Description de l'organisme

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la législation canadienne (Projet de loi C-63, *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne ayant trait aux relations raciales harmonieuses.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

### 2. Principales méthodes comptables

#### a) Mode de présentation

La Fondation a préparé les états financiers en appliquant les chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

La Fondation comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

#### b) Comptabilisation des produits

##### i) Dons et apports

Les dons et les apports comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers et des fondations.

Les dons et les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les dons et les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel des charges connexes sont engagées. Les produits financiers affectés provenant des dons et des apports investis, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

Une dotation est un apport grevé d'une affectation externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de maintenir en permanence les ressources attribuées, comme stipulé.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### ii) Produits financiers nets

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate un élément d'actif à recevoir et la somme à payer à la date de transaction. On décomptabilise un élément d'actif vendu et on comptabilise tout gain ou toute perte sur cession, ainsi que la somme à recevoir de l'acheteur, à la date de transaction.

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie et équivalent de trésorerie, les intérêts sur les placements en instruments à taux fixe, les dividendes, les distributions provenant de fonds communs de placement ainsi que les gains ou pertes réalisés sur la vente de placements classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. La Fondation comptabilise les variations non réalisées de la juste valeur des placements classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les intérêts provenant de la trésorerie et équivalent de trésorerie et des placements en instruments à taux fixe sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés en produits à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées en produits à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transaction, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et la vente de placements, sont passés en charges au moment contre les produits financiers pour les placements comptabilisés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charges au moment qu'ils sont engagés et portés au débit des produits financiers.

### iii) Parrainages

Les parrainages non affectés sont comptabilisés en produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les parrainages grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les obligations connexes sont exécutées. Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et de services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur réception.

### iv) Dons en nature

Les dons reçus sous forme de biens et de services sont comptabilisés dans les présents états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les biens et les services sont utilisés dans les activités normales de la Fondation et qui auraient été autrement achetés.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### v) Services rendus par les bénévoles

La Fondation comptabilise dans ses états financiers la juste valeur des produits et des charges compensatoires pour les services rendus par les bénévoles pourvu que la juste valeur de ces services puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si la juste valeur ne peut être estimée, des informations sont fournies dans une note complémentaire.

### vi) Produits divers

Les produits provenant d'honoraires, du gala de financement, des publications, des ateliers et des projets financés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les événements connexes sont donnés ou ont lieu. Les fonds grevés d'une affectation externe qui sont reçus pour des services ou des événements à venir sont reportés.

### c) Trésorerie et équivalent de trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer

La Fondation comptabilise la trésorerie et l'équivalent de trésorerie au coût. L'équivalent de trésorerie comprend des comptes d'épargne et les intérêts connexes sont comptabilisés dans les produits financiers nets. Les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

Les gains, pertes et frais financiers relatifs aux créditeurs et charges à payer sont comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges en fonction de la nature du passif financier qui a donné lieu au gain, à la perte ou à la charge.

### d) Actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Fondation comprennent la trésorerie et équivalent de trésorerie, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer et les salaires à payer. Les placements ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur conformément aux méthodes décrites ci-après. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût.

Les placements sont composés de placements en instruments à taux fixe, de titres de participation et de parts de fonds communs de placement. Tous les placements ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à la juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état des gains et pertes de réévaluation à la fin de chaque période. Les gains et les pertes sur ces placements sont comptabilisés dans l'état des résultats lorsque l'actif financier est décomptabilisé par suite d'une cession ou d'une perte de valeur.

### e) Détermination de la juste valeur

La comptabilisation de la juste valeur des actifs et passifs de la Fondation se fonde sur l'évaluation du marché au 31 mars. La juste valeur des placements est déterminée selon le cours officiel de la plus récente opération dans un marché actif à la fin de l'exercice, qui représente le prix coté pour les placements en instruments à taux fixe et le cours de fermeture pour les titres de participation et selon la valeur transactionnelle de l'actif net pour les fonds communs de placement.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

La valeur transactionnelle de l'actif net des parts de fonds communs de placement est calculée en divisant l'actif net du fonds (d'après les cours de clôture des marchés) par le nombre total de parts en circulation.

Les placements de portefeuille sont présentés à leur juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur de ces placements sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains ou pertes cumulés constatés antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les produits financiers nets. Les achats et les cessions de placements de portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction. Les frais de gestion versés sont passés en charges au cours de l'exercice.

### f) Stocks

La Fondation comptabilise ses stocks de publications pour la revente au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation à la fin de l'exercice. Elle utilise la « méthode d'identification spécifique des coûts » pour déterminer le coût de ses stocks de clôture. Cette méthode exige que la quantité des stocks spécifiques en main soit multipliée par le coût de production réel afin d'obtenir le coût des stocks de clôture.

### g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de location et sont amorties sur la durée du bail. Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Sur la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Œuvres d'art	Non amorties
Logiciels	3 ans
Développement de la base de données	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

### h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération et sont incluses dans l'état des résultats. La juste valeur des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change antérieurs à la décomptabilisation d'un actif financier ou du règlement d'un passif financier sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les produits financiers nets dans l'état des résultats au moment de la décomptabilisation d'un actif financier ou du règlement d'un passif financier.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Avantages sociaux futurs

La Fondation n'a aucune obligation en matière d'avantages de retraite (pensions et autres prestations de retraite, tels que soins de longue durée, assurance-vie, ou autre forme d'avantage offert pour les services rendus) à l'égard de ses employés ni de promesse de leur offrir de tels avantages au moment de la retraite en échange de leurs services.

### j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicable aux organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. La juste valeur des placements et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

### k) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation fait l'objet de diverses réclamations ou poursuites. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure qu'il soit probable que l'événement futur se produise ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Fondation. Aucun montant pour éventualités n'a été inclus dans l'état de la situation financière. Au 31 mars 2013, il n'y avait aucune réclamation en cours.

### l) Classement des charges par fonction

Les activités de la Fondation s'exercent par fonctions, ce qui lui permet de fournir des services intégrés à ses divers programmes. Les charges sont présentées par fonction ou programme important et au total dans l'état des résultats, ainsi que par objet et au total dans le tableau de la note complémentaire 18. Ce tableau donne un aperçu des principaux types de charges engagées.

La répartition des charges aux autres fonctions se fonde sur les activités et les programmes de la Fondation. Les taux retenus pour la répartition des charges entre les fonctions, la nature des charges réparties et la méthode de répartition sont comme suit:



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### l) Classement des charges par fonction (suite)

2013	Montant (\$)	Taux de répartition (%)	Fonctions	Montant (\$)
<b>Charges</b>				
Projets financés	503 140	100 %	Projets financés	503 140
Salaires et avantages sociaux	500 980	75 % 25 %	Charges de programme Frais administratifs	375 735 125 245
Loyer	178 989	65 % 35 %	Charges de programme Frais administratifs	116 343 62 646
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	88 768	100 %	Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	88 768
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	43 104	100 %	Rencontres du Conseil d'administration	43 104
Communications	23 280	80 % 20 %	Charges de programme Frais administratifs	18 624 4 656
Honoraires professionnels	20 873	100 %	Charges de fonctionnement	20 873
Conférences, colloques et consultations	16 682	100 %	Conférences, colloques et consultations	16 682
Amortissement	12 340	100 %	Charges de fonctionnement	12 340
Frais administratifs et généraux	11 552	100 %	Charges de fonctionnement	11 552
Systèmes informatiques et développement	4 741	100 %	Systèmes informatiques et développement	4 741
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 096	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	1 096
Charge d'intérêts	269	100 %	Frais financiers	269
	1 405 814			1 405 814



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### l) Classement des charges par fonction (suite)

2012	Montant	Taux de	Fonctions	Montant
Charges	(\$)	répartition		(\$)
		(%)		
Salaires et avantages sociaux	452 393	75 % 25 %	Charges de programme Frais administratifs	339 295 113 098
Projets financés	279 692	100 %	Projets financés	279 692
Loyer	160 728	65 % 35 %	Charges de programme Frais administratifs	104 473 56 255
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	67 394	100 %	Rencontres du Conseil d'administration	67 394
Honoraires professionnels	65 884	100 %	Charges de fonctionnement	65 884
Communications	25 223	80 % 20 %	Charges de programme Frais administratifs	20 178 5 045
Conférences, colloques et consultations	19 912	100 %	Conférences, colloques et consultations	19 912
Frais administratifs et généraux	19 089	100 %	Charges de fonctionnement	19 089
Amortissement	9 512	100 %	Charges de fonctionnement	9 512
Systèmes informatiques et développement	8 030	100 %	Systèmes informatiques et développement	8 030
Éducation du public et Centre de formation	3 692	100 %	Éducation et formation	3 692
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262
Charge d'intérêts	809	100 %	Frais financiers	809
	1 113 620			1 113 620



### 3. Stocks

Les stocks en main sont composés de publications de la Fondation, en copie papier et disque numérique, destinées à la revente. Au 31 mars 2013, le coût des stocks était de 3 445 \$ (2012 – 3 445 \$).

### 4. Placements

31 mars 2013	Juste valeur
Placements en instruments à taux fixe canadiens	10 849 041 \$
Titres de participation canadiens	3 832 456
Titres de participation étrangers	7 058 383
	<b>21 739 880 \$</b>

31 mars 2012	Juste valeur
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 259 287 \$
Placements en instruments à taux fixe étrangers	142 731
Titres de participation canadiens	2 150 505
Titres de participation étrangers	9 291 468
Parts de fonds communs	4 230 995
	<b>24 074 986 \$</b>

Les placements en instruments à taux fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs (rendements à l'échéance) variant de 1,50 % à 6,93 % (2012 – 1,43 % à 10,95 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 2 juin 2013 et le 1<sup>er</sup> juin 2032 (2012 – entre le 10 avril 2012 et le 14 décembre 2105).

### 5. Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autre risque de prix et risque de liquidité. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer quotidiennement du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans l'énoncé de sa politique de placement. Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de catégories d'actifs, tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une fourchette spécifique et les répartitions sont examinées au moins à chaque trimestre pour s'assurer qu'elles respectent la fourchette cible, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de celle-ci.



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2013, la composition du portefeuille de placements de la Fondation était la suivante :

- 56,0 % en trésorerie et équivalent de trésorerie et instruments à taux fixe (2012 – 46 %)
- 15,5 % en titres de participation canadiens (2012 – 9 %)
- 15,3 % en titres de participation américains (2012 – 22 %)
- 13,2 % en titres de participation internationaux (2012 – 23 %)

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi des placements aux caractéristiques différentes en termes de risque et de rendement. Par exemple, la diversification des titres de participation est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activité et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des cotes de solvabilité et des dates d'échéance, de même que par leur répartition entre les obligations d'État et les obligations de société. En outre, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à un prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements au niveau géographique, répartissant ses titres dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manquera à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation.

#### i) Titres à taux fixe

Les placements de la Fondation en titres à taux fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à taux fixe doit tenir compte de la cote de solvabilité de l'émetteur et représente, par conséquent, l'exposition maximale de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2013, les placements de la Fondation en titres à taux fixe étaient assortis des notations de crédit suivantes :

Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage de la valeur	
	2013	2012
AAA (coté + R1 à court terme)	31,0 %	24,0 %
AA	21,5 %	26,9 %
A	36,9 %	33,8 %
BBB	10,6 %	7,0 %
BB ou moins	–	8,3 %

Les notations de crédit sont établies par un nombre d'agences de notation de bonne réputation (p. ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une notation était fournie pour un titre, la plus basse a été retenue.



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### ii) Créances

L'exposition de la Fondation au risque de crédit lié aux créances est évaluée comme étant faible en raison du type de ses débiteurs, qui sont notamment le gouvernement du Canada et des apparentés. Toutes les créances ont une échéance de moins de trois mois.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par types de débiteur est comme suit au 31 mars :

	2013	2012
Gouvernement du Canada	223 334 \$	133 078 \$
Autres organismes	104 699	43 044
	328 033 \$	176 122 \$

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des actifs financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des actifs financiers portant intérêt. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels actifs financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus complexe du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt (ou le coupon) reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à taux fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative et la durée restante avant l'échéance des flux de trésorerie attendus. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placements indépendants. La durée du portefeuille de titres à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durées de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durées des divers titres individuels (p. ex. des obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque gestionnaire.

La juste valeur des placements en instruments à taux fixe de la Fondation comprend :



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

	2013	2012
Placements en instruments à taux fixe canadiens	10 849 041 \$	8 259 287 \$
Placements en instruments à taux fixe étrangers	–	142 731
Placements en instruments à taux fixe inclus dans des parts de fonds communs	–	2 614 961
	10 849 041 \$	11 016 979 \$

Au 31 mars 2013, s'il y avait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), l'exposition de la Fondation aux instruments de créance par échéance et son incidence sur les résultats d'exploitation et l'actif net seraient comme suit :

Juste valeur des titres à taux fixe par date d'échéance :

	2013	2012
Moins de 1 an	440 126 \$	342 075 \$
De 1 à 3 ans	1 529 307	2 681 070
De 3 à 5 ans	2 864 923	2 576 822
Plus de 5 ans	6 014 685	5 417 012
	10 849 041 \$	11 016 979 \$
<u>Sensibilité</u>	1,59 %	1,30 %
	172 138 \$	143 698 \$

La duration de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 6,35 années (2012 – 5,22 années). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,59 % ou 172 138 \$ (2012 – 1,30 % ou 143 698 \$). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif financier ou d'un passif financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des actifs financiers et des passifs financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

Le portefeuille de la Fondation est exposé au risque de change en ce qui concerne les placements effectués dans les monnaies suivantes :

	Dollar US (\$)	Livre sterling (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
<b>2013</b>					
Valeur de marché	7 058 383 \$	–	–	–	–
% du portefeuille	32,50 %	–	–	–	–
<b>2012</b>					
Valeur de marché	5 479 818 \$	473 978 \$	2 255 944 \$	659 477 \$	1 237 953 \$
% du portefeuille	22,77 %	1,97 %	9,37 %	2,74 %	5,14 %

Ces montants sont fondés sur la juste valeur des placements de la Fondation. Les autres actifs financiers et passifs financiers qui sont libellés en devises n'exposent pas la Fondation à d'importants risques de change.

Au 31 mars 2013, si la valeur du dollar canadien venait à augmenter ou à diminuer de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables demeurant inchangées, les résultats d'exploitation et l'actif net auraient augmenté ou diminué, selon le cas, d'environ :

	2013		2012	
	Hausse de valeur	Baisse de valeur	Hausse de valeur	Baisse de valeur
Dollar US	70 584	(70 584)	54 798	(54 798)
Livre sterling			4 740	(4 740)
Euro			22 559	(22 559)
Yen japonais			6 595	(6 595)
Autres			12 380	(12 380)

Dans la pratique, les résultats peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et des passifs financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte en capital. Les gestionnaires de placements engagés par la Fondation atténuent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres actifs financiers et passifs financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de la politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux actifs financiers et aux passifs financiers est établi en fonction de la valeur de marché des actifs financiers et des passifs financiers. Les positions générales de la Fondation sur le marché sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les actifs financiers détenus par la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement réel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et la répartition cible de l'actif à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition de l'actif à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement. L'énoncé de politique de placement, qui a été révisé et approuvé en 2009-2010, était en vigueur au cours de l'exercice considéré. En conséquence, la répartition cible de l'actif à long terme de la Fondation et les indices par catégories individuelles d'actif en vigueur au 31 mars 2013 sont comme suit :

#### Répartition cible de l'actif

50 % en instruments à taux fixe (y compris la trésorerie et équivalent de trésorerie)  
 15 % en titres de participation canadiens  
 17,5 % en titres de participation américains  
 17,5 % en titres de participation internationaux

#### Indice selon les catégories d'actif

Indice DEX Universe Bond (Indice DEX 91-day T-Bill pour la trésorerie)  
 Indice composé S&P TSX  
 Indice S&P 500 (\$ CA)  
 Indice mondial MSCI EAFE (\$ CA)

La corrélation historique entre les rendements de placement de la Fondation et le rendement des indices combinés est de 1,38 % (2012 – 0,96 %). L'incidence d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur les résultats d'exploitation et l'actif net de la Fondation, d'après la corrélation observée pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 entre la performance de la Fondation et celle des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2013, à environ 1,38 % ou 342 658 \$ (2012 – 0,96 % ou 232 349 \$).

La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les résultats d'exploitation et l'actif net pourrait s'avérer bien différente.



## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### f) Risque de liquidité

Pour la Fondation, le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité, car elle ne peut utiliser les produits financiers provenant de son Fonds de dotation que pour remplir ses obligations et ils fluctuent en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placements. La Fondation gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de son exploitation et les activités prévues en matière d'investissement et de financement. La Fondation gère ses placements en maintenant des politiques de gestion du capital.

Au 31 mars 2013, la Fondation avait un solde de trésorerie non affectée de 812 941 \$ (2012 – 238 682 \$), qui dépasse de 126 874 \$ le total du passif comptabilisé à la même date (2012 – 294 518 \$).

**Au 31 mars 2013**, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	50 407	6 046	14 790	71 243
Salaires et avantages sociaux à payer	25 588	–	–	25 588
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	571	1 749	2 419	4 739

**Au 31 mars 2012**, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	35 772	–	997	36 769
Salaires et avantages sociaux à payer	6 614	15 038	12 841	34 493
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	547	1 676	4 739	6 962



## 6. Actifs financiers et passifs financiers – informations à fournir

Tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui est comme suit :

Niveau 1	Des données qui reflètent les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
Niveau 2	Les données sont fondées sur des prix cotés pour des actifs et passifs similaires et les données autres que celles de prix cotés qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
Niveau 3	La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou une estimation, et au moins une hypothèse importante du modèle ou donnée qui soit inobservable.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2013 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en instruments à taux fixe	2 683 676 \$	8 163 365 \$	– \$	10,849,041 \$
Titres de participation	10 890 839	–	–	10,890,839
<b>Total des placements</b>	<b>13 574 515 \$</b>	<b>8 165 365 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>21 739 880 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2012 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en instruments à taux fixe	676 345 \$	7 725 673 \$	– \$	8 402 018 \$
Titres de participation	11 441 973	–	–	11 441 973
Parts de fonds communs	–	4 230 995	–	4 230 995
<b>Total des placements</b>	<b>12 118 318 \$</b>	<b>11 956 668 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>24 074 986 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.



## 7. Immobilisations

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2013 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2013
Mobilier et matériel de bureau	116 725 \$	113 771 \$	2 954 \$
Matériel informatique	167 906	160 166	7 740
Améliorations locatives	40 805	–	40 805
Logiciels	32 277	28 734	3 543
Développement de la base de données	5 539	5 539	–
Œuvres d'art	16 225	–	16 225
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	5 627	5 627
	390 731 \$	313 837 \$	76 894 \$

La charge d'amortissement pour les immobilisations est de 12 240 \$ (2012 – 9 512 \$).

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2012 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2012
Mobilier et matériel de bureau	116 725 \$	112 239 \$	4 486 \$
Matériel informatique	167 906	154 433	13 473
Logiciels	31 357	25 910	5 447
Développement de la base de données	5 539	5 539	–
Œuvres d'art	16 225	–	16 225
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	3 376	7 878
	349 006 \$	301 497 \$	47 509 \$

## 8. Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

La Fondation a conclu une entente de location de matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition en mars 2010. L'obligation en vertu du contrat de location-acquisition, remboursable par paiements du principal et des intérêts trimestriels de 621 \$ à un taux de 4,25 %, échéant le 31 mars 2015, est garantie par le matériel connexe.



## 8. Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (suite)

	2013	2012
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 739 \$	6 962 \$
Paiements minimaux futurs sont comme suit au 31 mars :		
2013	–	2 484
2014	2 484	2 484
2015	2 484	2 484
	4 968	7 452
Moins : montant représentant les intérêts	(229)	(490)
Total de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	4 739 \$	6 962 \$

## 9. Apports reportés et produits reportés

Les apports reçus d'entités non gouvernementales qui sont affectés à des projets financés, des ateliers de formation et des programmes sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds que la Fondation reçoit dans le cadre de projets ou d'abonnements qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel le processus de génération du profit aboutit.

Les apports reportés et les produits reportés comptabilisés par la Fondation au 31 mars 2013 sont comme suit :

	2013	2012
Apports reportés provenant de sources non gouvernementales	40 615 \$	201 774 \$
Produits reportés – biens et services	19 879	14 520
Solde à la fin de l'exercice	60 494 \$	216 294 \$



## 9. Apports reportés et produits reportés (suite)

Les variations du solde des apports reportés et des produits reportés au cours de l'exercice sont comme suit :

	2013		2012
Solde au début de l'exercice	216 294	\$	99 032
Ajouter : apports affectés reçus de sources non gouvernementales	83 720		202 327
Déduire : montants comptabilisés en produits	(239 520)		(85 065)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>60 494</b>	<b>\$</b>	<b>216 294</b>

## 10. Avantages sociaux futurs

Passif au titre des indemnités de départ

La Fondation accordait des indemnités de départ à ses employés en fonction des années de services et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Comme ce régime d'avantages n'était pas capitalisé, il n'avait aucun actif; il en résultait donc un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Voici des informations sur le régime à la fin de l'exercice :

	2013		2012
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	12 841	\$	10 023
Indemnités constituées au cours de l'exercice	-		2 818
Indemnités versées au cours de l'exercice	(12 841)		-
<b>Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	<b>12 841</b>

## 11. Dotation

L'actif net de la Fondation comprend un Fonds de dotation de 24 000 000 \$, qui est considéré comme un fonds affecté. L'apport initial, qui faisait partie de l'Entente de redressement, comprenait 12 000 000 \$ provenant de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce Fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits financiers gagnés sur ce fonds peuvent cependant servir à financer les activités de la Fondation.

La Fondation a établi deux politiques pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement. La politique de préservation du Fonds de capital a été conçue pour tenir compte de l'inflation afin de préserver le Fonds de dotation de 24 000 000 \$. La politique du Fonds de réserve est utilisée pour l'accumulation de l'excédent de fonctionnement non affecté.



## 12. Obligations contractuelles

En plus des obligations contractuelles mentionnées à la note 15, la Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux qui a commencé le 1<sup>er</sup> mars 2013 et qui se terminera le 28 février 2018.

Elle a également un engagement en vertu d'un contrat de location de matériel de bureau.

Les obligations contractuelles pour les cinq prochains exercices qui ont trait aux contrats de location-exploitation s'élevaient à 384 153 \$ au 31 mars 2013 (2012 – 203 000 \$).

Le tableau ci-après résume les obligations contractuelles de la Fondation au 31 mars 2013 :

	2013- 2014	2015- 2016	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Locaux pour bureaux	68 176 \$	76 643 \$	77 943 \$	79 242 \$	76 535 \$	378 539 \$
Matériel de bureau	2 807	2 807	-	-	-	5 614
	<b>70 983 \$</b>	<b>79 450 \$</b>	<b>77 943 \$</b>	<b>79 242 \$</b>	<b>76 535 \$</b>	<b>384 153 \$</b>

## 13. Produits financiers nets

	2013	2012
Gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements	(828 239) \$	90 896 \$
Intérêts provenant de la trésorerie et équivalent de trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes, distributions de fonds communs de placement	842 058	928 334
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(148 614)	(149 115)
Produits financiers nets	(134 795) \$	870 115 \$



## 13. Produits financiers nets (suite)

### Produits financiers nets gagnés sur les ressources détenues pour la dotation

	2013		2012
Gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements comptabilisés dans l'état des résultats au cours de l'exercice	(828 239)	\$	90 896 \$
Variation de la juste valeur des placements comptabilisés comme augmentation ou (diminution) directe de l'actif net au cours de l'exercice	1 657 374		(379 099)
<b>Total des produits financiers nets gagnés sur les ressources détenues pour la dotation au cours de l'exercice</b>	<b>829 135</b>	<b>\$</b>	<b>(288 203) \$</b>

## 14. Investissement en immobilisations

a) L'investissement en immobilisations se compose des éléments suivants :

	2013		2012
Immobilisations	76 894	\$	47 509 \$
Moins l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	(4 739)		(6 962)
	<b>72 155</b>	<b>\$</b>	<b>40 547 \$</b>

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations est calculée comme suit :

	2013		2012
Entrées d'immobilisations	41 725	\$	21 801 \$
Immobilisations achetées avec les fonds de la Fondation	41 725		21 801
Amortissement des immobilisations	(12 340)		(9 512)
Remboursement de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	2 223		2 131
<b>Variation nette de l'investissement en immobilisations</b>	<b>31 608</b>	<b>\$</b>	<b>14 420 \$</b>



## 15. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et à toute personne apparentée aux employés assumant une fonction au sein de la direction générale. La Fondation conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des charges s'élevant à 256 063 \$ (2012 – 195 321 \$) et comptabilisé des produits de 218 583 \$ (2012 – 152 721 \$) dans le cadre du projet « Interconfessions et appartenance », financé par Citoyenneté et Immigration Canada.

Au 31 mars 2013, la Fondation avait des obligations contractuelles de 347 272 \$ à l'égard de Citoyenneté et Immigration Canada (2012 – 600 136 \$) pour le projet « Interconfessions et appartenance ».

La Fondation a également des obligations contractuelles de l'ordre de 100 000 \$ avec l'Office national du film du Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance » au 31 mars 2013 (2012 – aucune).

Au 31 mars, la Fondation avait comptabilisé dans son état de la situation financière le solde suivant en ce qui a trait au projet « Interconfessions et appartenance », financé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

	2013	2012
Créances sur CIC	178 119 \$	103 006 \$
Retenues de garantie auprès de CIC	19 839 \$	– \$

## 16. Dons en nature

Au cours de l'exercice, la juste valeur des services et des biens donnés et inclus dans les produits « en nature » dans les états financiers était de 54 423 \$ (2012 – 79 909 \$) et les coûts correspondants sont classés dans les charges suivantes : projet « Interconfessions et appartenance » de CIC et bénévoles et stagiaires. La Fondation n'a reçu aucune promesse d'apport ou de legs au cours de l'exercice. Les dons en nature sont inclus dans le poste des projets financés et celui des publications, produits en nature et divers dans l'état des résultats.

## 17. Immobilisations données

Aucune immobilisation n'a été donnée à la Fondation au cours de l'exercice (2012 – aucune).



## 18. Tableau des charges par objet

Charge	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	500 980 \$	452 393 \$
Projets financés	503 140	279 692
Loyer	178 989	160 728
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	88 768	–
Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil d'administration	43 104	67 394
Communications	23 280	25 223
Honoraires professionnels	20 873	65 884
Conférences, colloques et consultations	16 682	19 912
Amortissement	12 340	9 512
Frais administratifs et généraux	11 552	19 089
Systèmes informatiques et développement	4 741	8 030
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 097	1 262
Frais financiers	269	809
Éducation du public et Centre de formation	–	3 692
	<b>1 405 814 \$</b>	<b>1 113 620 \$</b>

## 19. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2013. Les modifications n'ont pas d'incidence sur les résultats de l'exercice précédent.